



États financiers vérifiés pour la période 2016-2019

Les Membres de l'UICN, par vote électronique ayant eu lieu du 27 janvier au 10 février 2021 :

Ont approuvé les États financiers vérifiés pour les années 2016 à 2019 (Annexe ci-après).

***UICN, Union internationale
pour la conservation de la
nature et de ses ressources
Gland***

Traduction libre en français d'un document
établi originellement en anglais. En cas de
différence, seule la version anglaise de ce
rapport fait foi.

***Rapport de l'organe de révision
au Conseil sur les états financiers
consolidés 2016***





Rapport de l'organe de révision au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidé ci-joints de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, en conformité avec les exigences légales, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux Normes d'audit internationales. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts de l'UICN ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Yves Cerutti
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Fanny Chapuis
Expert-réviseur

Genève, le 13 juin 2017

Annexe:

- Comptes consolidés (bilan, compte des revenus et dépenses, tableau de variation des fonds et réserves, tableau de flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2016

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016	2
COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2016	5
<i>I. ACTIVITÉ</i>	6
<i>II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS</i>	6
<i>III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME</i>	14
<i>IV. ACTIFS FINANCIERS</i>	14
<i>V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</i>	14
<i>VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION</i>	15
<i>VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL</i>	15
<i>VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES</i>	15
<i>IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE</i>	16
<i>X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET</i>	16
<i>XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES</i>	16
<i>XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	17
<i>XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	18
<i>XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER</i>	18
<i>XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES</i>	19
<i>XVI. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES</i>	19
<i>XVII. PROVISIONS</i>	19
<i>XVIII. REVENU DIFFÉRÉ</i>	20
<i>XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE</i>	21
<i>XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS</i>	21
<i>XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL</i>	22
<i>XXII. REVENUS D'ACCORDS</i>	22
<i>XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS</i>	22
<i>XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS</i>	23
<i>XXV. FRAIS D'AUDIT</i>	23
<i>XXVI. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2016</i>	23
<i>XXVII. PARTIES LIÉES</i>	23
<i>XXVIII. BAUX D'EXPLOITATION</i>	25
<i>XXIX. GARANTIE BANCAIRE</i>	25
<i>ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES</i>	26

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2016	31.12.2015
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	37 777	33 859
Actifs financiers	IV	14 005	14 492
Cotisations à recevoir (nettes)	VI	1 592	2 022
Créances envers le personnel	VII	649	519
Créances envers des organisations partenaires	VIII	277	773
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	7 722	7 900
Paievements anticipés		756	1 736
Créances provenant de donateurs		2 793	2 649
Créances provenant des accords de projet	X	16 300	12 258
Créances provenant des accords-cadres	XI	-	623
Autres créances		966	821
Total actifs à court terme		82 837	77 652
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XII	31 864	33 234
Immobilisations incorporelles (nettes)	XIII	975	1 565
Total actifs immobilisés		32 839	34 799
TOTAL ACTIFS		115 676	112 451
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1 977	2 011
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	7 593	6 431
Charges sociales à payer		608	331
Avances sur les accords de projet	X	50 179	47 976
Revenu différé des accords-cadres	XVIII	103	-
Revenu différé sur immeubles	XVIII	511	645
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	171	167
Avances des organisations hébergées	XVI	589	729
Autres passifs à court terme		225	82
Total passifs à court terme		61 956	58 372
Provisions			
Projets déficitaires	XVII	1 495	1 064
Congé du personnel et charges de rapatriement		2 042	1 331
Résiliation de contrats de travail	XVII	1 450	1 495
Autres provisions		39	207
Total provisions		5 026	4 097
Passifs à long terme			
Revenu différé sur immeubles	XVIII	17 085	17 708
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	11 298	11 469
Total passifs à long terme		28 383	29 177
Fonds et réserves			
Réserves désignées	XX	849	6 770
Réserves non soumises à restrictions	XX	19 462	14 035
Total fonds et réserves		20 311	20 805
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS		115 676	112 451

Voir les notes au bilan consolidé tel qu'indiqué.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

En milliers de CHF

	Notes	2016			2015		
		Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des membres		12 932	-	12 932	12 495	-	12 495
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XXI	1319	-	1319	1 375	-	1 375
Revenus d'accords		90	94 453	94 543	450	95 343	95 793
Revenus d'accords-cadres	XXII	13 877	-	13 877	15 958	-	15 958
Autres revenus de fonctionnement	XXIII	3 514	3 670	7 184	3 772	761	4 533
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		31 732	98 123	129 855	34 050	96 104	130 154
ALLOCATIONS INTERNES							
Allocation de frais entre projets		36 722	(36 722)	-	34 110	(34 107)	3
Autres allocations internes		250	(250)	-	314	(317)	(3)
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		36 972	(36 972)	-	34 424	(34 424)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		53 003	6 771	59 774	51 562	4 994	56 556
Frais de consultants		1 802	18 272	20 074	1 747	18 540	20 287
Subventions à des partenaires		627	5 595	6 222	812	4 161	4 973
Voyages		3 017	15 226	18 243	3 522	14 904	18 426
Ateliers et conférences		523	2 675	3 198	606	1 482	2 088
Frais de publications et impression		296	2 660	2 956	427	1 968	2 395
Frais de bureau et administratifs généraux		3 995	3 159	7 154	3 730	3 142	6 872
Véhicules & équipements – frais & entretien		927	4 722	5 649	1 041	3 083	4 124
Frais ou coûts professionnels		661	632	1 293	496	552	1 048
Dépréciation et amortissement		3 206	5	3 211	2 938	8	2 945
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		68 057	59 717	127 774	66 880	52 834	119 714
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPÉRATIONS		647	1 434	2 081	1 594	8 846	10 441
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)							
Revenus d'intérêts	XIX	553	30	583	625	10	635
Frais financiers	XIX	(557)	(245)	(802)	(596)	(180)	(776)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	86	-	86	(278)	-	(278)
Gains/(pertes) nets de change		(396)	(89)	(485)	(211)	(40)	(251)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIV	-	324	324	-	(876)	(876)
Mouvements nets de provisions et passages en perte		(2 163)	189	(1 974)	(1 108)	325	(783)
Surplus du projet Congrès 2016	XXVI	1 643	(1 643)	-	-	-	-
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		(834)	(1 434)	(2 268)	(1 568)	(761)	(2 329)
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		(187)	-	(187)	26	8 085	8 111

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

En milliers de CHF

	Réerves désignées				Réerves sans restrictions				Total	
	Réserve réunions statutaires	Autres réserves désignées	Réserves du Programme	Fonds de rénovations	Total réserves désignées	Réserves d'écart de conversion	Fonds de l'UICN	Excédents non distribués		Total réserves sans restrictions
Solde au 1er janvier 2015	946	458	5 301	768	7 473	1 195	8 621	3 049	12 865	20 337
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	26	26	26
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	-	441	-	-	441	441
Allocation au fonds de rénovation	-	-	-	57	57	-	-	(57)	(57)	-
Allocation aux autres réserves désignées pour CMDE	-	138	-	-	138	-	-	(138)	(138)	-
Libération d'autres réserves désignées pour l'Évaluation indépendante	-	(55)	-	-	(55)	-	-	55	55	-
Libération de la réserve pour réunions statutaires pour le Congrès	(367)	-	-	-	(367)	-	-	367	367	-
Libération de la réserve pour réunions statutaires pour les Forums régionaux	(476)	-	-	-	(476)	-	-	476	476	-
Solde au 31 décembre 2015	103	541	5 301	825	6 770	1 636	8 621	3 778	14 035	20 805
Solde au 1er janvier 2016	103	541	5 301	825	6 770	1 636	8 621	3 778	14 035	20 805
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(187)	(187)	(187)
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	-	(307)	-	-	(307)	(307)
Allocation au fonds de rénovation	-	-	-	24	24	-	-	(24)	(24)	-
Libération d'autres réserves désignées	-	(541)	-	-	(541)	-	-	541	541	-
Libération de la réserve pour réunions statutaires	(103)	-	-	-	(103)	-	-	103	103	-
Libération des réserves du Programme	-	-	(5 301)	-	(5 301)	-	-	5301	5301	-
Solde au 31 décembre 2016	-	-	-	849	849	1 329	8 621	9 512	19 462	20 311

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2016

En milliers de CHF

	Notes	2016	2015
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		(187)	26
Ajustement écart de conversion	XXIV	(307)	441
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		(494)	1 170
Amortissement d'immobilisations corporelles	XII	2 602	2 318
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XIII	671	768
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVII	431	137
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVII	(45)	(343)
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		711	(160)
Augmentation / (diminution) autres provisions		(168)	99
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	VI	430	634
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VII	(130)	(197)
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VIII	496	(259)
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	178	(1 685)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	X	(4 042)	(1 314)
(Augmentation) / diminution créances provenant des accords-cadres	XI	623	(623)
(Augmentation) / diminution autres créances		(145)	321
(Augmentation) / diminution cotisations perçues d'avance		980	-
(Augmentation) / diminution créances des donateurs		(144)	29
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		(34)	560
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	1 162	1 449
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		277	(232)
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	X	2 203	9 399
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		143	(81)
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XVI	(140)	(159)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XII	43	70
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		5 608	11 198
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XII	(1 275)	(2 588)
Mouvement net des actifs financiers	IV	487	(1 360)
Achat d'actifs incorporels	XIII	(81)	-
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(869)	(3 948)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Augmentation / (diminution) de l'emprunt	XIX	(167)	1 826
Augmentation / (diminution) du revenu différé à court terme	XVIII	(31)	(125)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à long terme	XVIII	(623)	(2 915)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		(821)	(1 214)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		3 918	6 036
Trésorerie en début d'exercice	III	33 859	27 823
Trésorerie en fin d'exercice	III	37 777	33 859

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

I. ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) a été constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française, et comprend parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales nationales et internationales. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse. L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis, pour la première fois, conformément aux dispositions du Code suisse des obligations modifié le 1er janvier 2013. La loi exige l'adoption des comptes consolidés au plus tard le 1er janvier 2016. Les chiffres financiers de l'exercice précédent figurant au bilan et au compte de résultats ont été préparés conformément à la nouvelle structure. Aucune modification de l'évaluation n'a été constatée. Toutefois, des reclassements ont été opérés dans le bilan comparatif afin de le rendre conforme à la présentation de l'exercice en cours et à la nouvelle législation comptable suisse (note II.14).

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

Divisions :

- Bureau régional pour l'Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau de projet de l'Indonésie
 - Bureau national du Laos
 - Bureau de projet des Maldives
 - Bureau de projet du Myanmar
 - Bureau national du Népal
 - Bureau national du Pakistan
 - Bureau national du Sri Lanka
 - Bureau national de Thaïlande
 - Bureau national du Vietnam

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau de projet de Djibouti
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau de projet du Rwanda
 - Bureau national d'Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d'Ouganda
 - Bureau national du Zimbabwe
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
- Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet du Salvador
 - Bureau de projet du Guatemala
 - Bureau de projet du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
- Bureau régional pour l'Amérique du Sud
 - Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
 - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)
- Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale
 - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Burkina Faso)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau national de la République Démocratique du Congo
 - Bureau de projet du Ghana
 - Bureau de projet de Guinée
 - Bureau national de Guinée Bissau
 - Bureau national du Mali
 - Bureau national de Mauritanie
 - Bureau de projet du Niger
- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de Washington, D.C.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du grand livre où ils sont actifs. Les soldes de projet exprimés dans d'autres monnaies que le CHF sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des membres

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Contributions en nature aux accords-cadres

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers sont constatés dans le compte des revenus et dépenses l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 ans
Véhicules	4 - 7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 5 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés l'année où la dépense a été faite.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

Quatre ans ou plus	100%
Trois ans	60%
Deux ans	40%
Un an	20%

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du Membre concerné.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le personnel n'est pas autorisé à reporter d'une année sur l'autre plus de 10 jours de congés ni aucun jour de congé restant normalement pris en compte dans la période de préavis. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Réserves du Programme

Les réserves du Programme sont des fonds mis de côté pour de futures activités liées au Programme ou dans les cas où un revenu sans restriction est reçu au cours d'un exercice financier alors que les dépenses associées sont prévues pour un autre exercice financier.

Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

15. Nouveau droit comptable suisse

Le changement le plus important découlant de l'adoption du nouveau droit comptable suisse (voir note II.1. Principes, règles et méthodes comptables) est le passage à une comptabilité d'engagement

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

intégrale pour les accords de projet. Les dépenses liées aux projets, y compris les dépenses engagées par les partenaires d'exécution, sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles ont eu lieu. Les revenus des accords de projet sont alignés sur les dépenses de projets correspondantes pour l'année.

Les soldes comparatifs de l'année antérieure suivants ont été réorganisés sur le bilan pour les rendre cohérentes avec la présentation de l'année courante, et conformément à la nouvelle législation comptable suisse :

	2015	2015
	Révisé	Publié
Actifs :		
Paievements anticipés	1 736	-
Autres comptes à recevoir	821	2 557
Créances provenant des contrats de projet	12 258	-
Passifs :		
Créances provenant des contrats de projet	(47 976)	-
Réserves soumises à restrictions :		
Réserves soumises à restrictions	-	(35 718)
	<hr/>	<hr/>
	(33 161)	(33 161)

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2016	2015
Asie	2 975	3 203
Afrique orientale et australe	2 191	973
Europe de l'Est et Asie centrale	65	20
Europe	664	1 584
Centre de droit environnemental, Bonn	270	426
Siège	22 466	20 334
Méditerranée	726	1 545
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	2 632	1 680
Océanie	785	509
Amérique du Sud	395	28
Royaume-Uni	692	532
États-Unis	1 332	590
Afrique centrale et occidentale	2 566	2 264
Asie occidentale	18	171
Solde au 31 décembre	37 777	33 859

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2016	2015
Obligations	8 366	8 763
Microfinance	2 793	3 480
Actions	1 457	1 491
Bons du Trésor	626	631
Autres investissements	763	127
Solde au 31 décembre	14 005	14 492

Au 31 décembre 2016, un gain non réalisé de CHF 14 (2015 – CHF 59 perte) sur les opérations de change a été constaté sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année 2016, un gain en capital de CHF 86 (2015 – CHF 278 perte) a été réalisé sur la vente d'investissements.

Le gouvernement du Zimbabwe s'est approprié les comptes bancaires en dollars de l'UICN en 2008. En 2015, des bons du Trésor ont été émis au bénéfice de l'UICN à titre de compensation. Ces bons du Trésor arrivent à échéance entre 2017 et 2019. Ils sont enregistrés à une juste valeur estimée.

V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre 2016, aucun engagement de contrat de change à terme n'était détenu (2015 – CHF 7 388).

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2016	2015
Cotisations brutes à recevoir	4 285	3 649
Provision pour arriérés	(2 693)	(1 627)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	1 592	2 022

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée en conformité avec la politique décrite à la note II.10 (a).

	2013 et avant	2014	2015	2016	Total
États membres	300	453	593	1 669	3 015
Agences gouvernementales	95	96	144	330	665
ONG internationales	10	8	8	19	45
ONG nationales	95	65	82	210	452
Affiliés	31	17	22	38	108
Total arriérés de cotisations	531	639	849	2 266	4 285
Provisions pour arriérés de cotisations	(531)	(562)	(646)	(954)	(2 693)
Cotisations nettes à recevoir	-	77	203	1 312	1 592

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2016	2015
Solde au 1er janvier	1 627	1 121
Augmentation de la provision	1 269	511
Passage en perte contre la provision	(203)	(5)
Solde au 31 décembre	2 693	1 627

VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre. Les montants dus au personnel sont minorés des montants dus de la part du personnel.

	2016	2015
Avances nettes pour voyages	533	449
Avances sur traitement et prêts au personnel	116	70
Solde au 31 décembre	649	519

VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2016	2015
Secrétariat de la Convention RAMSAR	277	773

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2016	2015
Asie	450	739
Afrique orientale et australe	396	940
Europe de l'Est et Asie centrale	-	12
Centre de droit environnemental, Bonn	-	166
Siège	4 924	3 874
Méditerranée	61	140
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	239	627
Amérique du Sud	69	601
Royaume-Uni	251	25
États-Unis	299	70
Asie occidentale	127	103
Afrique centrale et occidentale	906	603
Solde au 31 décembre	7 722	7 900

X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2016	2015
Créances des accords de projet	(16 300)	(12 258)
Avances des accords de projet	50 179	47 976
Solde au 31 décembre	33 879	35 718

XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2016, un solde nul était attendu, à comparer à un paiement attendu de 623 CHF au 31 décembre 2015.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infra- structures d'immeuble	Instal- lations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2014	27 178	13 775	3 703	9 624	54 280
Acquisitions	-	-	1 208	1 380	2 588
Cessions	-	-	-	(175)	(175)
Ajustement de change monnaie fonctionnelle	-	-	-	(297)	(297)
Solde au 31 décembre 2015	27 178	13 775	4 911	10 532	56 396
Acquisitions	-	-	157	1 118	1 275
Cessions	-	-	(15)	(1 794)	(1 809)
Solde au 31 décembre 2016	27 178	13 775	5 053	9 856	55 862
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2014	(7 922)	(5 010)	(628)	(7 685)	(21 245)
Charges 2015	(544)	(575)	(227)	(972)	(2 318)
Cessions	-	-	-	163	163
Ajustement de change monnaie fonctionnelle	-	-	(6)	244	238
Solde au 31 décembre 2015	(8 466)	(5 585)	(861)	(8 250)	(23 162)
Charges 2016	(544)	(575)	(281)	(1 202)	(2 602)
Cessions	-	-	15	1 751	1 766
Solde au 31 décembre 2016	(9 010)	(6 160)	(1 127)	(7 701)	(23 998)
Valeur comptable nette					
Solde au 31 décembre 2015	18 712	8 190	4 050	2 282	33 234
Solde au 31 décembre 2016	18 168	7 615	3 926	2 155	31 864

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.8.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera dissoute sur la durée estimée de vie de l'entretien de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 092 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 787.

XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2016, des dépenses de CHF 4 698 (2015 – CHF 4 605) avaient été encourues dans le développement et la mise en œuvre d'un système à progiciel de gestion intégré (ERP) et les applications sur le portail. Le système ERP est entré en service au Siège de l'UICN en juillet 2011 et a été amorti à partir de cette date. En 2016, aucun outil d'intégration ou code qui n'était plus utilisé n'a été passé en perte (2015 – CHF 290).

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2016	2015
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 327	4 605
Acquisitions	81	12
Dépréciation	-	(290)
Solde au 31 décembre	4 408	4 327
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(2 762)	(2 272)
Charge de l'exercice	(671)	(678)
Dépréciation	-	188
Solde au 31 décembre	(3 433)	(2 762)
Valeur comptable nette au 31 décembre	975	1 565

XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 7 593 au 31 décembre 2016 (2015 – CHF 6 431), CHF 3 342 (2015 – CHF 2 169) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite, conformément à la législation en vigueur dans les pays respectifs. Au 31 décembre 2016, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à CHF 60 (2015 – CHF 26).

XVI. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées.

	2016	2015
Solde au 1er janvier	729	888
Revenu	5 204	4 597
Dépenses	(4 950)	(4 547)
	983	938
Autres fonds détenus	(394)	(209)
Solde au 31 décembre	589	729

XVII. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2016	2015
Solde au 1er janvier	1 064	927
Augmentation de la provision	835	499
Utilisation de la provision	(404)	(362)
Solde au 31 décembre	1 495	1 064
Région	2016	2015
Asie	108	-
Afrique orientale et australe	10	160
Europe de l'Est et Asie centrale	16	16
Siège	938	737
Océanie	277	39
Afrique centrale et occidentale	73	112
Asie occidentale	73	-
Solde au 31 décembre	1 495	1 064

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2016	2015
Solde au 1er janvier	1 495	1 838
Augmentation de la provision	1 016	1 017
Utilisation de la provision	(1 061)	(1 360)
Solde au 31 décembre	1 450	1 495

XVIII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2016	2015
Revenu non alloué différé	103	-
Loyer américain différé	31	80
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 956	3 058
Donations en nature	344	558
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	527	375
	3 827	3 991
Immeuble d'origine du Siège	8 017	8 325
Prêt gouvernemental sans intérêts	5 721	5 957
Total	17 699	18 353
Courant		
Revenu accords-cadres différés	103	-
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	329
Extension de l'immeuble	172	316
Total immeubles	511	645
Total revenu différé courant	614	645
Non courant		
Loyer américain différé	31	80
Immeuble d'origine	7 709	8 017
Extension de l'immeuble	9 345	9 611
Total revenu différé non courant	17 085	17 708
Total revenu différé	17 699	18 353

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Le bureau de l'UICN à Washington D.C. a conclu un accord de location à long terme et bénéficie de frais de location moins importants au début d'un contrat de dix ans. En 2014, le bail a été prolongé et expirera en 2025. Le bureau connaît chaque année une augmentation de son loyer de 4% qui est supérieur à l'inflation annuelle estimée à 1,75%. L'écart entre les faibles coûts initiaux de la location et l'augmentation plus importante des frais de location est inscrit comme revenu différé pour amortir les coûts sur la période de location jusqu'en 2025.

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XII.3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt CHF 11 469 (2015 – CHF 11 636) et la valeur résiduelle de l'argent reçu CHF 17 190 (2015 – CHF 17 593) (voir la note XIX). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE

Prêt pour l'extension du Siège

	2016	2015
Courant	171	167
Non courant	11 298	11 469
Solde au 31 décembre	11 469	11 636

Le gouvernement suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 11 469 (2015 – CHF 11 636). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 2% (2015 – 2%), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 5 721 (2015 – CHF 5 957) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVIII).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 2% est estimée à CHF 344 (2015 – 2%, CHF 352). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS

1. Réserves non soumises à restriction

Écarts de conversion et gains et pertes de change

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 396 (2015 – perte de CHF 211).

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2016 s'est traduit par une perte de CHF 307 (2015 – perte de CHF 441).

2. Réserves désignées

a) Réserve pour les réunions statutaires

En 2016, CHF 103 (2015 – CHF 843) ont été libérés de la réserve pour les réunions statutaires vers les excédents non distribués pour couvrir les coûts du Congrès 2016.

b) Autres réserves désignées

CHF 541 (2015 – allocation de réserve CHF 83) ont été libérés des excédents non distribués vers les autres réserves désignées pour couvrir un coût de CHF 445 de la Commission mondiale du droit de l'environnement (2015 – allocation de réserve CHF 138) et de CHF 96 de l'Évaluation externe (2015 – CHF 55).

c) Réserves du Programme

Le solde des réserves du programme a été transféré dans les excédents non distribués, conformément à la politique de réserve de l'UICN.

d) Fonds de rénovation

La somme nette de CHF 24 (2015 – CHF 57) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 319 (2015 – CHF 1 375) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entrée en vigueur au 1er janvier 1987.

XXII. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 307 (2015 – CHF 310).

XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

D'autres revenus opérationnels de CHF 3 514 (2015 – CHF 3 772) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès de Ramsar de CHF 536 (2015 – CHF 546), des recettes de location de CHF 866 (2015 – CHF 793) et la constatation du revenu différé de donations de CHF 645 (2015 – CHF 670) pour l'immeuble original du Siège et son extension. Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre du pays concerné. À la fin de l'exercice, les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont individuellement actualisés en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan (Réserves opérationnelles affectées) et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXV. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2016	2015
Audit des états financiers consolidés	189	208
Autres audits	126	19

XXVI. CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE 2016

Le Congrès mondial de l'UICN est la plus haute instance dirigeante de l'UICN. Il comprend les délégués dûment accrédités des Membres de l'UICN et se réunit tous les quatre ans. Le Congrès 2016, qui s'est tenu à Hawaii aux États-Unis, a dégagé un excédent de CHF 1 643, qui a été affecté aux réserves non soumises à restriction.

XXVII. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services RH et informatiques.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni et une entreprise commune entre WWF International et l'UICN. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC en Équateur, au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 443 aux Commissions (2015 – CHF 1 443). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions.

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 5 729 (2015 – CHF 6 285) et effectué des paiements pour CHF 5 650 (2015 – CHF 7 448) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 4 599 (2015 – CHF 4 652). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 536 (2015 – CHF 546) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 275 à TRAFFIC International (2015 – CHF 275).

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 1 259 (CHF 1 254) et en 2015, le montant de USD 1 328 (CHF 1 319).

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2016	2015
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	243 563	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	77	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	247	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	34	NA	NA
IUCN Maldives	enregistrée				
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXVIII. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2016, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 5 973, correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location expirant de mars 2017 à décembre 2025.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et des véhicules d'un montant de CHF 136, expirant de juin 2017 à octobre 2019.

XXIX. GARANTIE BANCAIRE

Au 31 décembre 2016, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à EUR 2 071 (CHF 2 220) (2015 – EUR 2 071 – CHF 2 242) en faveur d'un donateur de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès de la banque correspondante.

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2016	2016	2015	2015
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restrictions	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restrictions	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	4 272	882	4 409	969
Région Afrique orientale et australe	4 355	827	3 745	890
Région Asie	7 798	1 115	8 228	1 284
Méso-Amérique et Caraïbes	3 979	545	3 784	572
Amérique du Sud et Brésil	1 190	481	1 182	504
Bureau régional d'Europe, Bruxelles	820		894	
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	396		316	
Région Asie occidentale	1 218	439	1 216	436
Centre de coopération méditerranéen	1 035		1 217	
Océanie	1 910	442	1 718	463
Bureau de Washington D.C.	1 125		961	
Sous-total – composantes sous-régionales	28 097	4 731	27 670	5 118
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	466	493	494	529
Programme sur les espèces	3 243	803	3 459	884
Programme sur les aires protégées	1 347	541	1 230	580
Programme sur le Patrimoine mondial	1 038	407	1 011	437
TRAFFIC International	573	275	530	275
Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité	6 667	2 518	6 724	2 705
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	523	441	542	473
Programme de la gestion des écosystèmes	1 418	260	1 410	280
Programme sur les forêts et le changement climatique	2 908	382	2 519	411
Programme marin et polaire	1 521	445	1 857	477
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	1 114	356	1 125	383
Programme entreprises et biodiversité	1 344	401	1 474	481
Programme sur les économies et la science sociale	1 585	818	1 574	876
Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature	10 411	3 103	10 501	3 381
Bureau du Directeur, groupe du Politique et Programme	427	480	406	490
Unité Sciences et Connaissances	842	795	761	824
Unité Politique globale	609	574	686	693
Programme sur le droit de l'environnement	1 153	504	1 146	533
Unité de coordination du FME	669	684	747	773
Sous-total – groupe Politiques et Programme	3 700	3 037	3 746	3 313
Commission de l'éducation et de la communication	229	232	239	232
Commission de la gestion des écosystèmes	244	232	194	232
Commission mondiale du droit de l'environnement	175	244	106	244
Commission mondiale des aires protégées	231	242	241	242
Commission de la sauvegarde des espèces	277	261	282	261
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	224	232	191	232
Sous-total – Commissions	1 378	1 443	1 253	1 443
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	1 638	-	1 575	215
Gouvernance	652		604	
Sous-total – groupe Renforcement de l'Union	2 291	-	2 179	215
Bureau du Directeur général	1 558	159	1 663	161
Conseiller juridique	511		475	
Unité Surveillance	246		216	
Unité Planification, Suivi et Évaluation	539	654	513	633
Unité Communications mondiales	1 252	167	1 058	176
Groupe Finances	2 159		2 250	
Groupe Gestion des ressources humaines	1 252		1 152	
Unité Partenariats stratégiques	638		746	
Groupe Services généraux	3 066		3 096	
Groupe Systèmes d'information	4 249		3 970	
Sous-total – Unités de services	15 471	981	15 140	970
TOTAL GÉNÉRAL	68 015	15 811	67 212	17 145
Dépenses non opérationnelles	42		(332)	
Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses	68 057	15 811	66 880	17 145
Réconciliation du revenu d'accords aux Comptes consolidés		2016		2015
Allocation totale indiquée ci-dessus		15 811		17 145
Gains de change réalisés sur contributions en espèces		6		-
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		(1 941)		(1 187)
Total affecté sous les accords-cadres		13 877		15 958

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2016	2015
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Ministère des Affaires étrangères – Danemark	3 527	3 464
Agence de l'environnement – Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis	-	1 000
Agence française de développement (AFD), Ministère des Affaires étrangères (MAEDI), Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, France (MEEM), Ministère des Outre-Mer (MOM) – France	924	933
MAVA Fondation pour la Nature – Suisse	1 000	1 000
Ministère de l'environnement (MOE) – République de Corée	600	600
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	375	757
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 507	2 514
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	2 893	3 489
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	2 050	2 200
Total affecté sous les accords-cadres	13 877	15 958

Note :

Les allocations des revenus d'accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d'année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d'autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l'année.

***UICN, Union internationale
pour la conservation de la
nature et de ses ressources
Gland***

Traduction libre en français d'un document
établi originellement en anglais. En cas de
différence, seule la version anglaise de ce
rapport fait foi.

***Rapport de l'organe de révision
au Conseil sur les états financiers
consolidés 2017***





Rapport de l'organe de révision au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ci-joints sont conformes à la loi suisse, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse, les International Standards on Auditing (ISAs) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ».

Nous sommes indépendants de l'UICN, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations du rapport de gestion

La Direction est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des états financiers individuels de l'UICN et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, il est de notre devoir de lire les autres informations du rapport de gestion et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons communiquer ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les exigences légales, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe. La Direction est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de l'UICN à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'UICN à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse, les ISAs et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISAs et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'UICN.

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par la Direction du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers consolidés est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de l'UICN à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par l'UICN de la continuité de l'exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités du groupe, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.
- Nous nous entretenons avec la Direction ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3 CC en relation avec 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers SA

Yves Cerutti
Expert-réviser
Réviser responsable

Fanny Chapuis
Expert-réviser

Genève, le 2 mai 2018

Annexe:

- États financiers consolidés (bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2017

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017	2
COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017.....	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2017.....	5
<i>I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ.....</i>	<i>6</i>
<i>II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS.....</i>	<i>6</i>
<i>III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRE À TERME</i>	<i>13</i>
<i>IV. ACTIFS FINANCIERS</i>	<i>13</i>
<i>V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION.....</i>	<i>14</i>
<i>VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL</i>	<i>14</i>
<i>VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES.....</i>	<i>15</i>
<i>VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE.....</i>	<i>15</i>
<i>IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET.....</i>	<i>15</i>
<i>X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES.....</i>	<i>15</i>
<i>XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>16</i>
<i>XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....</i>	<i>17</i>
<i>XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER</i>	<i>17</i>
<i>XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES.....</i>	<i>17</i>
<i>XV. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES</i>	<i>18</i>
<i>XVI. PROVISIONS</i>	<i>18</i>
<i>XVII. REVENU DIFFÉRÉ.....</i>	<i>19</i>
<i>XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE</i>	<i>20</i>
<i>XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS.....</i>	<i>20</i>
<i>XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL</i>	<i>21</i>
<i>XXI. REVENUS D'ACCORDS</i>	<i>21</i>
<i>XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS</i>	<i>21</i>
<i>XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS.....</i>	<i>21</i>
<i>XXIV. FRAIS D'AUDIT.....</i>	<i>22</i>
<i>XXV. PARTIES LIÉES.....</i>	<i>22</i>
<i>XXVI. BAUX D'EXPLOITATION</i>	<i>23</i>
<i>XXVII. GARANTIE BANCAIRE</i>	<i>23</i>
<i>ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES</i>	<i>24</i>

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2017	31.12.2016
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts bancaires à court terme	III	48 935	37 777
Actifs financiers	IV	16 482	14 005
Cotisations à recevoir (nettes)	V	1 646	1 592
Créances envers le personnel	VI	453	649
Créances envers des organisations partenaires	VII	475	277
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	12 512	7 722
Paievements anticipés		1 020	756
Créances provenant de donateurs		3 318	2 793
Créances provenant des accords de projet	IX	14 073	16 300
Créances provenant des accords-cadres	X	510	-
Autres créances		1 222	966
Total actifs à court terme		100 646	82 837
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XI	30 358	31 864
Immobilisations incorporelles (nettes)	XII	369	975
Total actifs immobilisés		30 727	32 839
TOTAL ACTIFS		131 373	115 676
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1 409	1 977
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	13 907	7 593
Charges sociales à payer		354	608
Avances sur les accords de projet	IX	57 885	50 179
Revenu différé sur les accords-cadres	XVII	1 196	103
Revenu différé sur immeubles	XVII	463	511
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	174	171
Avances des organisations hébergées	XV	511	589
Autres passifs à court terme		635	225
Total passifs à court terme		76 534	61 956
Provisions			
Projets déficitaires	XVI	2 171	1 495
Congé du personnel et charges de rapatriement		2 135	2 042
Résiliation de contrats de travail	XVI	1 576	1 450
Autres provisions		-	39
Total provisions		5 882	5 026
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XVII	16 360	17 085
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	11 124	11 298
Total passifs à long terme		27 484	28 383
Fonds et réserves			
Réserves désignées	XIX	2 025	849
Réserves non soumises à restrictions	XIX	19 448	19 462
Total fonds et réserves		21 473	20 311
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS		131 373	115 676

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers de CHF

		2017			2016		
	Notes	Secrétariat sans restrictions	Accords de projet	Total	Secrétariat sans restrictions	Accords de projet	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des membres		11 735	-	11 735	12 932	-	12 932
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XX	1 292	-	1 292	1 319	-	1 319
Revenus d'accords		5	95 123	95 128	90	94 453	94 543
Revenus d'accords-cadres	XXI	12 578	-	12 578	13 877	-	13 877
Autres revenus de fonctionnement	XXII	4450	278	4 728	3 514	3 670	7 184
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		30 060	95 401	125 461	31 732	98 123	129 855
ALLOCATIONS INTERNES							
Revenus provenant d'accords-cadres alloués à des projets		-	-	-	-	-	-
Allocation de frais entre projets		36 402	(36 402)	-	36 722	(36 722)	-
Autres allocations internes		961	(961)	-	250	(250)	-
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		37 363	(37 363)	-	36 972	(36 972)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		52 077	6 576	58 653	53 003	6 771	59 774
Consultants		1 579	18 992	20 571	1 802	18 272	20 074
Subventions à des partenaires		481	4 920	5 401	627	5 595	6 222
Voyages		2 365	12 085	14 450	3 017	15 226	18 243
Ateliers et conférences		290	1 897	2 187	523	2 675	3 198
Frais de publications et impression		299	2 303	2 602	296	2 660	2 956
Frais de bureau et administratifs généraux		3 894	4 835	8 729	3 995	3 159	7 154
Véhicules & équipements – frais & entretien		955	6 911	7 866	927	4 722	5 649
Frais ou coûts professionnels		590	637	1 227	661	632	1 293
Dépréciation et amortissement		2 959	8	2 967	3 206	5	3 211
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		65 489	59 164	124 653	68 057	59 717	127 774
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPÉRATIONS		1 934	(1 126)	808	647	1 434	2 081
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)							
Revenus d'intérêts	XVIII	501	6	507	553	30	583
Frais financiers	XVIII	(538)	(186)	(724)	(557)	(245)	(802)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	274	-	274	86	-	86
Gains/(pertes) nets de change		292	718	1 010	(396)	(89)	(485)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIII	-	573	573	-	324	324
Mouvements nets de provisions et passages en perte		(1 331)	15	(1 316)	(2 163)	189	(1 974)
Surplus du projet Congrès 2016	XXV	-	-	-	1 643	(1 643)	-
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		(802)	1 126	324	(834)	(1 434)	(2 268)
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		1 132	-	1 132	(187)	-	(187)

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers de CHF

	Réerves désignées					Réerves sans restrictions			Total	
	Réerves réunions statutaire	Autres réserves désignées	Réerves du Programme	Fonds de rénovations	Total réserves désignées	Réerves d'écart de conversion	Fonds de l'UICN	Excédents non distribués		Total réserves sans restrictions
Solde au 1er janvier 2016	103	541	5 301	825	6 770	1636	8 621	3 778	14 035	20 805
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(187)	(187)	(187)
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	-	(307)	-	-	(307)	(307)
Allocation au fonds de rénovation	-	-	-	24	24	-	-	(24)	(24)	-
Libération aux autres réserves désignées	-	(541)	-	-	(541)	-	-	541	541	-
Libération à la réserve pour réunions statutaires	(103)	-	-	-	(103)	-	-	103	103	-
Libération à la réserve du Programme	-	-	(5 301)	-	(5 301)	-	-	5 301	5 301	-
Solde a 31 décembre 2016	-	-	-	849	849	1 329	8 621	9 512	19 462	20 311
Solde au 1er janvier 2017	-	-	-	849	849	1 329	8 621	9 512	19 462	20 311
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	1 132	1 132	1 132
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	-	30	-	-	30	30
Allocation au fonds de rénovation	-	-	-	16	16	-	-	(16)	(16)	-
Allocation aux autres réserves désignées	-	671	-	-	671	-	-	(671)	(671)	-
Allocation à la réserve pour réunions statutaires	489	-	-	-	489	-	-	(489)	(489)	-
Solde au 31 décembre 2017	489	671	-	865	2 025	1 359	8 621	9 468	19 448	21 473

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers de CHF

	Notes	2017	2016
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		1 132	(187)
Ajustement écart de conversion	XIX	30	(307)
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		1 162	(494)
Amortissement d'immobilisations corporelles	XI	2 329	2 602
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XII	636	671
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVI	676	431
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		93	711
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVI	126	(45)
Augmentation / (diminution) autres provisions		(39)	(168)
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	V	(54)	430
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VI	196	(130)
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VII	(198)	496
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	(4 790)	178
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		(264)	980
(Augmentation) / diminution créances des donateurs		(525)	(144)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	IX	2 227	(4 042)
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	X	(510)	623
(Augmentation) / diminution des autres créances		(256)	(145)
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		(568)	(34)
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	6 314	1 162
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		(254)	277
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	IX	7 706	2 203
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		409	143
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XV	(80)	(140)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XI	25	43
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		14 361	5 608
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XI	(845)	(1 275)
Mouvement net des actifs financiers	IV	(2 477)	487
Achat d'actifs incorporels	XII	(30)	(81)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(3 352)	(869)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Augmentation / (diminution) de l'emprunt	XVIII	(171)	(167)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à court terme	XVII	1 045	(31)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à long terme	XVII	(725)	(623)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		149	(821)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		11 158	3 918
Trésorerie en début d'exercice	III	37 777	33 859
Trésorerie en fin d'exercice	III	48 935	37 777

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations.

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

Divisions :

- Région Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau de projet de l'Indonésie
 - Bureau national du Laos
 - Bureau de projet des Maldives

- Bureau de projet du Myanmar
- Bureau national du Népal
- Bureau national du Pakistan
- Bureau national du Sri Lanka
- Bureau national de Thaïlande
- Bureau national du Vietnam
- Région Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l’Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau de projet de Djibouti
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau de projet du Rwanda
 - Bureau national d’Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d’Ouganda
 - Bureau national du Zimbabwe
- Bureau régional pour l’Europe de l’Est et l’Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l’Océanie (Fiji)
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l’Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet du Salvador
 - Bureau de projet du Guatemala
 - Bureau de projet du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
- Région Amérique du Sud
 - Bureau régional pour l’Amérique du Sud (Équateur)
 - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)
- Région Afrique centrale et occidentale
 - Bureau régional pour l’Afrique centrale et occidentale (Burkina Faso)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau national de la République Démocratique du Congo
 - Bureau de projet du Ghana
 - Bureau de projet de Guinée
 - Bureau national de Guinée Bissau

- Bureau national du Mali
- Bureau national de Mauritanie
- Bureau de projet du Niger
- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de Washington, D.C.

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du grand livre où ils sont actifs. Les soldes de projet exprimés dans d'autres monnaies que le CHF sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Contributions en nature aux accords-cadres

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers sont constatés dans le compte des revenus et dépenses l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 ans
Véhicules	4 - 7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 5 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés l'année où la dépense a été faite.

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Quatre ans ou plus	100%	100%
Trois ans	100%	60%
Deux ans	67%	40%
Un an	33%	20%

La variation du niveau des provisions de 2016 à 2017 reflète une modification des procédures de résiliation. À compter de 2018, les Membres de l'UICN prendront des décisions deux fois par an concernant la résiliation des membres présentant des arriérés de cotisations de deux ans ou plus. Auparavant, de telles décisions étaient prises tous les quatre ans.

Toutefois, la provision pour arriérés de cotisations de certains États membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché

est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Réserves du Programme

Les réserves du Programme sont des fonds mis de côté pour de futures activités liées au Programme ou dans les cas où un revenu sans restriction est reçu au cours d'un exercice financier alors que les dépenses associées sont prévues pour un autre exercice financier.

Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRE À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2017	2016
Asie	2 294	2 975
Afrique orientale et australe	2 633	2 191
Europe de l'Est et Asie centrale	341	65
Europe	1 495	664
Centre de droit environnemental, Bonn	378	270
Siège	32 722	22 466
Méditerranée	388	726
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	2 210	2 632
Océanie	327	785
Amérique du Sud	272	395
Royaume-Uni	440	692
États-Unis	1 896	1 332
Afrique centrale et occidentale	3 241	2 566
Asie occidentale	298	18
Solde au 31 décembre	48 935	37 777

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2017	2016
Obligations	10 834	8 366
Microfinance	2 987	2 793
Actions	1 183	1 457
Bons du Trésor	886	626
Autres investissements	592	763
Solde au 31 décembre	16 482	14 005

Au 31 décembre 2017, un gain non réalisé de CHF 3 (2016 – CHF 14 gain) sur les opérations de change a été constaté sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, un gain en capital de CHF 274 (2016 – CHF 86 gain) a été réalisé sur la vente d'investissements.

Le gouvernement du Zimbabwe s'est approprié les comptes bancaires en dollars de l'UICN en 2008. En 2015, des bons du Trésor ont été émis au bénéfice de l'UICN à titre de compensation. Ces bons du Trésor arrivent à échéance entre 2017 et 2019. Ils sont enregistrés à une juste valeur nulle et inclus dans les obligations.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2017	2016
Cotisations brutes à recevoir	3 885	4 285
Provision pour arriérés	(2 239)	(2 693)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	1 646	1 592

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée en conformité avec la politique décrite à la note II.11 (a) et telle qu'ajustée en 2017. La modification du calcul de la provision pour cotisations arriérées en 2017 par rapport à 2016 a entraîné une augmentation de la provision de CHF 474.

	2014 et avant	2015	2016	2017	Total
États membres	333	244	699	1 710	2 986
Agences gouvernementales	48	73	165	284	570
Organisations de peuples autochtones	1	0	0	7	8
ONG internationales	1	2	6	8	17
ONG nationales	21	22	79	120	242
Affiliés	5	8	15	34	62
Total arriérés de cotisations	409	349	964	2 163	3 885
Provisions pour arriérés de cotisations	(409)	(349)	(744)	(737)	(2 239)
Cotisations nettes à recevoir	0	0	220	1 426	1 646

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2017	2016
Solde au 1er janvier	2 693	1 627
Augmentation de/(prélèvement sur) la provision	(26)	1 269
Passage en perte contre la provision	(428)	(203)
Solde au 31 décembre	2 239	2 693

VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre. Les montants dus au personnel sont minorés des montants dus de la part du personnel.

	2017	2016
Avances nettes pour voyages	434	533
Avances sur traitement et prêts au personnel	19	116
Solde au 31 décembre	453	649

VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2017	2016
Secrétariat de la Convention RAMSAR	475	277

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2017	2016
Asie	517	450
Afrique orientale et australe	408	396
Siège	9 477	4 924
Méditerranée	15	61
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	274	239
Amérique du Sud	252	69
Royaume-Uni	220	251
États-Unis	22	299
Asie occidentale	172	127
Afrique centrale et occidentale	1 155	906
Solde au 31 décembre	12 512	7 722

IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2017	2016
Créances des accords de projet	(14 073)	(16 300)
Avances des accords de projet	57 885	50 179
Solde au 31 décembre	43 812	33 879

X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2017, un paiement de CHF 510 était attendu, à comparer à un solde nul attendu au 31 décembre 2016.

XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobiliers et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2015	27 178	13 775	4 911	10 532	56 396
Acquisitions	-	-	157	1 118	1 275
Cessions	-	-	(15)	(1 794)	(1 809)
Solde au 31 décembre 2016	27 178	13 775	5 053	9 856	55 862
Acquisitions	-	-	228	617	845
Cessions	-	-	-	(1 707)	(1 707)
Solde au 31 décembre 2017	27 178	13 775	5 281	8 766	55 000
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2015	(8 466)	(5 585)	(861)	(8 250)	(23 162)
Charges 2016	(544)	(575)	(281)	(1 202)	(2 602)
Cessions	-	-	15	1 751	1 766
Solde au 31 décembre 2016	(9 010)	(6 160)	(1 127)	(7 701)	(23 998)
Charges 2017	(544)	(575)	(278)	(932)	(2 329)
Cessions	-	-	-	1 685	1 685
Solde au 31 décembre 2017	(9 554)	(6 735)	(1 405)	(6 948)	(24 642)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2016	18 168	7 615	3 926	2 155	31 864
Solde au 31 décembre 2017	17 624	7 040	3 876	1 818	30 358

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.9.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera dissoute sur la durée estimée de vie de l'entretien de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 092 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 787.

XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 décembre 2017, des dépenses de CHF 4 728 (2016 – CHF 4 698) avaient été encourues dans le développement et la mise en œuvre d'un système à progiciel de gestion intégré (ERP) et les applications sur le portail. Le système ERP est entré en service au Siège de l'UICN en juillet 2011 et a été amorti à partir de cette date.

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2017	2016
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 408	4 327
Acquisitions	30	81
Solde au 31 décembre	4 438	4 408
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(3 433)	(2 762)
Charge de l'exercice	(636)	(671)
Solde au 31 décembre	(4 069)	(3 433)
Valeur comptable nette au 31 décembre	369	975

XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 13 907 au 31 décembre 2017 (2016 – CHF 7 593), CHF 10 025 (2016 – CHF 3 342) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

	2017	2016
Dettes et charges à payer fournisseurs	6 082	5 532
Charges à payer partenaires d'exécution	7 825	2 061
Solde au 31 décembre	13 907	7 593

XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2017, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à CHF 0 (2016 – CHF 60).

XV. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l’UICN au nom des organisations hébergées.

	2017	2016
Solde au 1er janvier	589	729
Revenu	3 736	5 204
Dépenses	(3 848)	(4 950)
	477	983
Autres fonds détenus	34	(3 94)
Solde au 31 décembre	511	589

XVI. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l’UICN considère qu’elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2017	2016
Solde au 1er janvier	1 495	1 064
Augmentation de la provision	1 351	835
Utilisation de la provision	(675)	(404)
Solde au 31 décembre	2 171	1 495
Région	2017	2016
Asie	497	108
Afrique orientale et australe	302	10
Europe de l’Est et Asie centrale	17	16
Siège	457	938
Méditerranée	79	-
Océanie	426	277
Afrique centrale et occidentale	106	73
Asie occidentale	287	73
Solde au 31 décembre	2 171	1 495

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu’une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l’intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2017	2016
Solde au 1er janvier	1 450	1 495
Augmentation de la provision	913	1 016
Utilisation de la provision	(787)	(1061)
Solde au 31 décembre	1 576	1 450

XVII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2017	2016
Revenu non alloué différé	1 196	103
Loyer américain différé	-	31
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 855	2 956
Donations en nature	273	344
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	496	527
	3 624	3 827
Immeuble d'origine du Siège	7 708	8 017
Prêt gouvernemental sans intérêts	5 491	5 721
Total	18 019	17 699
Courant		
Revenu accords-cadres différés	1 196	103
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	339
Extension de l'immeuble	124	172
Total immeubles	463	511
Total revenu différé courant	1 659	614
Non courant		
Loyer américain différé	-	31
Immeuble d'origine	7 400	7 709
Extension de l'immeuble	8 960	9 345
Total revenu différé non courant	16 360	17 085
Total revenu différé	18 019	17 699

Le bureau de l'UICN à Washington D.C. a conclu un accord de location à long terme et bénéficie de frais de location moins importants au début d'un contrat de dix ans. En 2014, le bail a été prolongé et expirera en 2025. Selon le contrat original, le bureau connaît chaque année une augmentation de son loyer de 4% qui est supérieur à l'inflation annuelle estimée à 1,75%. L'écart entre les faibles coûts initiaux de la location et l'augmentation plus importante des frais de location est inscrit comme revenu différé pour amortir les coûts sur la période de location correspondante. Les faibles rendements des coûts initiaux de location ont été progressivement éliminés lors des rénovations successives de contrat.

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI.3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 11 298 (2016 – CHF 11 469) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 16 789 (2016 – CHF 17 190) (voir la note XVIII). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE

Prêt pour l'extension du Siège

	2017	2016
Courant	174	171
Non courant	11 124	11 298
Solde au 31 décembre	11 298	11 469

Le gouvernement suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 11 298 (2016 – CHF 11 469). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 2% (2016 – 2%), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 5 491 (2016 – CHF 5 721) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVII).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 2% est estimée à CHF 336 (2016 – 2%, CHF 344). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS

1. Réserves non soumises à restriction

Écarts de conversion et gains et pertes de change

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 292 (2016 – perte de CHF 396).

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2017 s'est traduit par un gain de CHF 30 (2016 – perte de CHF 307).

2. Réserves désignées

a) Réserve pour les réunions statutaires

En 2017, CHF 489 (2016 – CHF 103) ont été alloués des excédents non distribués vers la réserve pour les réunions statutaires pour couvrir les coûts futurs du Congrès 2020 (CHF 239) et des Forums régionaux de la conservation (CHF 250).

b) Autres réserves désignées

En 2017, CHF 671 (2016 – désignée des réserves CHF 541) ont été alloués aux autres réserves désignées au concept des Commissions de l'UICN – CHF 214 (2016 – désignés des réserves CHF 445), de l'Évaluation externe CHF 75 (2016 – désignés des réserves CHF 96) et d'investissements dans les systèmes CHF 382 (2016 – nul).

c) Réserves du Programme

Aucun transfert n'a été fait vers les réserves du Programme en 2017 (2016 – désignés des réserves CHF 5 301).

d) Fonds de rénovation

La somme nette de CHF 16 (2016 – CHF 24) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 292 (2016 – CHF 1 319) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

XXI. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 481 (2016 – CHF 307).

XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

D'autres revenus opérationnels de CHF 4 450 (2016 – CHF 3 514) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 515 (2016 – CHF 536), des recettes de location de CHF 960 (2016 – CHF 866) et la constatation du revenu différé de donations de CHF 511 (2016 – CHF 645) pour l'immeuble original du Siège et son extension. Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du grand livre du pays concerné. À la fin de l'exercice, les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont individuellement actualisés

en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXIV. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2017	2016
Audit des états financiers consolidés	165	189
Autres audits	48	126

XXV. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services RH et informatiques.

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni et une alliance stratégique entre WWF International et l'UICN. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 300 aux Commissions (2016 – CHF 1 443). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 5 488 (2016 – CHF 5 729) et effectué des paiements pour CHF 5 237 (2016 – CHF 5 650) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 4 466 (2016 – CHF 4 599). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 515 (2016 – CHF 536) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 446 à TAFFIC International (2016 – CHF 275).

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 791 (CHF 743) et en 2016, le montant de USD 1 259 (CHF 1 254).

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2017	2016
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	220 840	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	77	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	223	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	115	NA	NA
IUCN Maldives		MRV	540	100%	100%
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

XXVI. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2017, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 6 007 (2016 – CHF 5 973), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location expirant de mars 2018 à décembre 2025.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et des véhicules d'un montant de CHF 205 (2016 – CHF 136), expirant de juin 2017 à juillet 2022.

XXVII. GARANTIE BANCAIRE

Au 31 décembre 2017, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à 2 862 metical mozambicains (CHF 47) (2016 – EUR 2 071 – CHF 2 220) en faveur d'un donateur de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès de la banque correspondante.

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2017	2017	2016	2016
	Dépenses du Secrétariat non soumise à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	3 738	789	4 272	882
Région Afrique orientale et australe	4 095	739	4 355	827
Région Asie	7 420	998	7 798	1 115
Méso-Amérique et Caraïbes	4 274	480	3 979	545
Amérique du Sud et Brésil	1 469	383	1 190	481
Bureau régional de l'Europe, Bruxelles	844	-	820	-
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	396	-	396	-
Région Asie occidentale	1 030	386	1 218	439
Centre de coopération méditerranéen	1 353	-	1 035	-
Océanie	1 623	389	1 910	442
Bureau de Washington D.C.	1 085	-	1 125	-
Sous-total – composantes sous-régionales	27 327	4 164	28 097	4 731
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	377	493	466	493
Programme sur les espèces	3 056	676	3 243	803
Programme sur les aires protégées	1 570	529	1 347	541
Programme sur le Patrimoine mondial	1 003	385	1 038	407
TRAFFIC International	446	446	573	275
Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité	6 452	2 529	6 667	2 518
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	508	440	523	441
Programme de la gestion des écosystèmes	1 321	324	1 418	260
Programme sur les forêts et le changement climatique	2 597	321	2 908	382
Programme marin et polaire	1 783	424	1 521	445
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	1 049	298	1 114	356
Programme entreprises et biodiversité	1 185	338	1 344	401
Programme de gouvernance et droits	1 134	532	1 585	818
Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature	9 577	2 677	10 411	3 103
Bureau du Directeur, groupe Politiques et Programme	414	455	427	480
Connaissances économiques	504	291	-	-
Unité Sciences et Connaissances	894	762	842	795
Unité Politique globale	641	600	609	574
Programme sur le droit de l'environnement	1 100	413	1 153	504
Unité de coordination du FME	681	607	669	684
Sous-total – groupe Politiques et Programme	4 234	3 128	3 700	3 037
Commission de l'éducation et de la communication	124	209	229	232
Commission de la gestion des écosystèmes	179	209	244	232
Commission mondiale du droit de l'environnement	138	220	175	244
Commission mondiale des aires protégées	184	218	231	242
Commission de la sauvegarde des espèces	246	235	277	261
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	175	209	224	232
Sous-total – Commissions	1 046	1 300	1 378	1 443
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	851	-	1 638	-
Gouvernance	636	-	652	-
Sous-total – groupe Renforcement de l'Union	1 487	-	2 291	-
Bureau du Directeur général	1 471	145	1 558	159
Conseiller juridique	461	-	511	-
Unité Surveillance	209	-	246	-
Unité Planification, Suivi et Évaluation	531	595	539	654
Unité Communications mondiales	1 130	-	1 252	167
Groupe Finances	1 862	-	2 159	-
Unité mondiale des opérations du Programme	844	-	-	-
Groupe Gestion des ressources humaines	1 202	-	1 252	-
Unité Partenariats stratégiques	569	-	638	-
Groupe Services généraux	2 997	-	3 066	-
Groupe Systèmes d'information	4 067	-	4 249	-
Sous-total – Unités de services	15 343	740	15 471	981
TOTAL GÉNÉRAL	65 466	14 538	68 015	15 811
Dépenses non opérationnelles	23	-	42	-
Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses	65 489	14 538	68 057	15 811
Réconciliation du revenu d'accords aux Comptes consolidés		2017		2016
Allocation totale indiquée ci-dessus		14 538		15 811
Gains de change réalisés sur contributions en espèces				6
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		(1 960)		(1 941)
Total affecté sous les accords-cadres		12 578		13 877

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D’ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2017	2016
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Ministère des Affaires étrangères – Danemark	-	3 527
Agence française de développement (AFD), Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTESS), Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA), Ministère des Outre-Mer (MOM) – France	481	924
Fondation MAVA pour la Nature – Suisse	1 000	1 000
Ministère de l’environnement (MOE) – République de Corée	500	600
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	410	375
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 524	2 507
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	4 627	2 893
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	2 200	2 050
Département d’État – États-Unis	836	-
Total affecté sous les accords-cadres	12 578	13 877

Note :

Les allocations des revenus d’accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d’année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d’autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l’année.

***UICN, Union internationale
pour la conservation de la
nature et de ses ressources
Gland***

Traduction libre en français d'un document
établi originellement en anglais. En cas de
différence, seule la version anglaise de ce
rapport fait foi.

***Rapport de l'organe de révision
au Conseil sur les états financiers
consolidés 2018***





Rapport de l'organe de révision au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ci-joints sont conformes à la loi suisse, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse, les International Standards on Auditing (ISAs) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ».

Nous sommes indépendants de l'UICN, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations du rapport de gestion

La Direction est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des états financiers individuels de l'UICN et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, il est de notre devoir de lire les autres informations du rapport de gestion et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux

états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons communiquer ce fait. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les exigences légales, aux statuts de l'UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe. La Direction est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de l'UICN à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'UICN à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse, les ISAs et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISAs et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'UICN.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par la Direction du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers consolidés est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des

incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de l'UICN à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par l'UICN de la continuité de l'exploitation.

- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités de l'UICN, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.
- Nous nous entretenons avec la Direction ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôle interne constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3 CC en relation avec 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

PricewaterhouseCoopers SA

Yves Cerutti
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Marcello Stimato
Expert-réviseur

Genève, le 3 juin 2019

Annexe:

- États financiers consolidés (bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2018

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018	2
COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2018	5
<i>I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ</i>	6
<i>II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS</i>	6
<i>III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME</i>	13
<i>IV. ACTIFS FINANCIERS</i>	13
<i>V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION</i>	14
<i>VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL</i>	15
<i>VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES</i>	15
<i>VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE</i>	15
<i>IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET</i>	15
<i>X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES</i>	16
<i>XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	16
<i>XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	17
<i>XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER</i>	17
<i>XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES</i>	18
<i>XV. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES</i>	18
<i>XVI. PROVISIONS</i>	18
<i>XVII. REVENU DIFFÉRÉ</i>	20
<i>XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE</i>	21
<i>XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS</i>	21
<i>XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL</i>	22
<i>XXI. REVENUS D'ACCORDS</i>	22
<i>XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS</i>	22
<i>XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS</i>	22
<i>XXIV. FRAIS D'AUDIT</i>	23
<i>XXV. PARTIES LIÉES</i>	23
<i>XXVI. PERSONNEL</i>	24
<i>XXVII. BAUX D'EXPLOITATION</i>	24
<i>XXVIII. GARANTIES BANCAIRES</i>	25
<i>ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES</i>	26

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2018	31.12.2017
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	47 656	48 935
Actifs financiers	IV	16 148	16 482
Cotisations à recevoir (nettes)	V	1 972	1 646
Créances envers le personnel	VI	393	453
Créances envers des organisations partenaires	VII	338	475
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	14 465	12 512
Paievements anticipés		1 160	1 020
Créances provenant de donateurs		4 307	3 318
Créances provenant des accords de projet	IX	14 686	14 073
Créances provenant des accords-cadres	X	712	510
Autres créances		1 607	1 222
Total actifs à court terme		103 444	100 646
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XI	28 817	30 358
Immobilisations incorporelles (nettes)	XII	127	369
Total actifs immobilisés		28 944	30 727
TOTAL ACTIFS		132 388	131 373
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		1 534	1 409
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	13 841	13 907
Charges sociales à payer		69	354
Avances sur les accords de projet	IX	62 369	57 885
Avances sur les revenus non soumis à restriction	XVII	709	1 196
Revenu différé sur immeubles	XVII	467	463
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	177	174
Avances des organisations hébergées	XV	496	511
Autres passifs à court terme		598	635
Total passifs à court terme		80 260	76 534
Provisions			
Projets déficitaires	XVI	1 928	2 171
Congé du personnel et charges de rapatriement		1 975	2 135
Résiliation de contrats de travail	XVI	1 726	1 576
Total provisions		5 629	5 882
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XVII	15 685	16 360
Emprunt pour nouvel immeuble	XVIII	10 947	11 124
Total passifs à long terme		26 632	27 484
Fonds et réserves			
Réserves désignées	XIX	2 648	2 025
Réserves non soumises à restrictions	XIX	17 219	19 448
Total fonds et réserves		19 867	21 473
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDs		132 388	131 373

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers de CHF

	Notes	2018			2017		
		Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restrictions	Accord de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des membres		12 768	-	12 768	11 735	-	11 735
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XX	1 487	-	1 487	1 292	-	1 292
Revenus d'accords		33	93 129	93 162	5	95 123	95 128
Revenus d'accords-cadres	XXI	11 229	-	11 229	12 578	-	12 578
Autres revenus de fonctionnement	XXII	6 041	324	6 365	4 450	278	4 728
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		31 558	93 453	125 011	30 060	95 401	125 461
ALLOCATIONS INTERNES							
Allocation de frais entre projets		36 078	(36 078)	-	36 402	(36 402)	-
Autres allocations internes		78	(78)	-	961	(961)	-
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		36 156	(36 156)	-	37 363	(37 363)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		53 187	6 736	59 923	52 077	6 576	58 653
Consultants		1 687	16 586	18 273	1 579	18 992	20 571
Subventions à des partenaires		484	3 271	3 755	481	4 920	5 401
Voyages		2 860	12 201	15 061	2 365	12 085	14 450
Ateliers et conférences		269	2 099	2 368	290	1 897	2 187
Frais de publications et impression		249	2 791	3 040	299	2 303	2 602
Frais de bureau et administratifs généraux		3 923	3 850	7 773	3 894	4 835	8 729
Véhicules & équipements - frais & entretien		909	9 170	10 079	955	6 911	7 866
Frais ou coûts professionnels		593	955	1 548	590	637	1 227
Dépréciation et amortissement		2 459	6	2 465	2 959	8	2 967
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		66 620	57 665	124 285	65 489	59 164	124 653
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPÉRATIONS		1 094	(368)	726	1 934	(1 126)	808
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)							
Revenus d'intérêt	XVIII	515	8	523	501	6	507
Frais financiers	XVIII	(542)	(157)	(699)	(538)	(186)	(724)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	(408)	-	(408)	274	-	274
Gains/(pertes) nets de change		(504)	(552)	(1 056)	292	718	1 010
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIII	-	(106)	(106)	-	573	573
Mouvements nets de provisions et passages en perte		(1 186)	1 175	(11)	(1 331)	15	(1 316)
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		(2 125)	368	(1 757)	(802)	1 126	324
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		(1 031)	-	(1 031)	1 132	-	1 132

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers de CHF

	Réserves désignées				Réserves sans restrictions			Total	
	Réserves réunions statutaires	Autres réserves désignées	Fonds de rénovation	Total réserves désignées	Réserves d'écart de conversion	Fonds de l'UICN	Excédents non distribués		Total réserves sans restrictions
Solde au 1er janvier 2017	-	-	849	849	1 329	8 621	9 512	19 462	20 311
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	1 132	1 132	1 132
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	30	-	-	30	30
Allocation au fonds de rénovation	-	-	16	16	-	-	(16)	(16)	-
Allocation aux autres réserves désignées	-	671	-	671	-	-	(671)	(671)	-
Allocation à la réserve pour réunions statutaires	489	-	-	489	-	-	(489)	(489)	-
Solde au 31 décembre 2017	489	671	865	2 025	1 359	8 621	9 468	19 448	21 473
Solde au 1er janvier 2018	489	671	865	2 025	1 359	8 621	9 468	19 448	21 473
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 031)	(1 031)	(1 031)
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	(575)	-	-	(575)	(575)
Allocation au fonds de rénovation	-	-	11	11	-	-	(11)	(11)	-
Allocation aux autres réserves désignées	-	269	-	269	-	-	(269)	(269)	-
Allocation à la réserve pour réunions statutaires	343	-	-	343	-	-	(343)	(343)	-
Solde au 31 décembre 2018	832	940	876	2 648	784	8 621	7 814	17 219	19 867

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2018

En milliers de CHF

	Notes	2018	2017
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		(1 031)	1 132
Ajustement écart de conversion	XIX	(575)	30
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		(1 606)	1 162
Amortissement d'immobilisations corporelles	XI	2 139	2 329
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XII	354	636
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVI	(243)	676
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		(160)	93
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVI	150	126
Augmentation / (diminution) autres provisions		-	(39)
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	V	(326)	(54)
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VI	59	196
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VII	137	(198)
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	VIII	(1 953)	(4 790)
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		(140)	(264)
(Augmentation) / diminution créances des donateurs		(989)	(525)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	IX	(613)	2 227
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	X	(202)	(510)
(Augmentation) / diminution des autres créances		(383)	(256)
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		125	(568)
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIII	(66)	6 314
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		(285)	(254)
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	IX	4 484	7 706
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		(34)	409
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XV	(15)	(80)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XI	33	25
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		466	14 361
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XI	(634)	(845)
Mouvement net des actifs financiers	IV	334	(2 477)
Achat d'actifs incorporels	XII	(112)	(30)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(412)	(3 352)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Augmentation / (diminution) de l'emprunt	XVIII	(174)	(171)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à court terme	XVII	(483)	1 045
Augmentation / (diminution) du revenu différé à long terme	XVII	(676)	(725)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		(1 333)	149
Flux net de trésorerie pour l'exercice		(1 279)	11 158
Trésorerie en début d'exercice	III	48 935	37 777
Trésorerie en fin d'exercice	III	47 656	48 935

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations.

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

Divisions :

- Région Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau de projet de l'Indonésie
 - Bureau national du Laos

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Bureau de projet des Maldives
- Bureau de projet du Myanmar
- Bureau national du Népal
- Bureau national du Pakistan
- Bureau national du Sri Lanka
- Bureau national de Thaïlande
- Bureau national du Vietnam
- Région Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau de projet du Rwanda
 - Bureau national d'Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d'Ouganda
 - Bureau national du Zimbabwe
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet du Salvador
 - Bureau de projet du Guatemala
 - Bureau de projet du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
- Région Amérique du Sud
 - Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
 - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)
- Région Afrique centrale et occidentale
 - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Burkina Faso)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau national de la République Démocratique du Congo
 - Bureau de projet du Ghana

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Bureau national de Guinée Bissau
- Bureau national du Mali
- Bureau national de Mauritanie
- Bureau de projet du Niger
- Bureau national du Sénégal
- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de Washington, D.C.

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre de bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.
- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du contrat correspondant avec le donateur. En fin d'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre de bureau où ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les gains et pertes encourus sont comptabilisés

dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau. Les soldes de projet sont, par ailleurs, réévalués en CHF, à partir de la devise du grand livre, au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.

- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur, à l'exception des obligations, qui sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, moins les pertes de valeur, plus les intérêts courus dans la mesure où l'intention est de les conserver.

Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers, à l'exception des obligations, sont constatés dans le compte des revenus et dépenses l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF. Les gains liés aux obligations sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de la cession et sont comptabilisés comme revenu financier.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

c) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 - 5 ans
Véhicules	4 - 7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 5 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés l'année où la dépense a été faite.

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :	
Trois ans ou plus	100%
Deux ans	67%
Un an	33%

La provision pour arriérés de cotisations de certains États membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN ou pas vote des Membres.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2018	2017
Asie	2 022	2 294
Afrique orientale et australe	1 677	2 633
Europe de l'Est et Asie centrale	226	341
Europe	1 804	1 495
Centre de droit environnemental, Bonn	470	378
Siège	34 864	32 722
Méditerranée	760	388
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	1 396	2 210
Océanie	(17)	327
Amérique du Sud	147	272
Royaume-Uni	440	440
États-Unis	1 203	1 896
Afrique centrale et occidentale	1 911	3 241
Asie occidentale	753	298
Solde au 31 décembre	47 656	48 935

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2018	2017
Obligations	11 192	10 834
Microfinance	1 599	2 987
Actions	1 824	1 183
Bons du Trésor	790	886
Autres investissements	743	592
Solde au 31 décembre	16 148	16 482

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Au 31 décembre 2018, une perte non réalisée de CHF 29 (2017 – CHF 3 gain) sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a connu une perte de capital de CHF 408 (2017 – CHF 274 gain).

Le gouvernement du Zimbabwe s'est approprié les comptes bancaires en dollars de l'UICN en 2008. En 2015, des bons du Trésor ont été émis au bénéfice de l'UICN à titre de compensation. Ces bons du Trésor arrivent à échéance entre 2017 et 2019. Ils sont enregistrés à une juste valeur nulle et inclus dans les obligations.

V. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2018	2017
Cotisations brutes à recevoir	3 861	3 885
Provision pour arriérés	(1 889)	(2 239)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	1 972	1 646

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite à la note II.11 (a).

2017

	2015 et avant	2016	2017	Total
Total des cotisations à recevoir	758	964	2 163	3 885
Provision pour arriérés de cotisations	(758)	(744)	(737)	(2 239)
Cotisations nettes à recevoir	0	220	1 426	1 646

2018

	2016 et avant	2017	2018	Total
États membres	406	695	1 811	2 912
Agences gouvernementales	140	205	321	666
Peuples autochtones	0	1	1	2
ONG internationales	1	4	18	23
ONG nationales	41	57	104	202
Affiliés	10	27	19	56
Total arriérés de cotisations	598	989	2 274	3 861
Provisions pour arriérés de cotisations	(419)	(573)	(897)	(1 889)
Cotisations nettes à recevoir	179	416	1 377	1 972

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2018	2017
Solde au 1er janvier	2 239	2 693
Augmentation de/(prélèvement sur) la provision	129	(26)
Passage en perte contre la provision	(479)	(428)
Solde au 31 décembre	1 889	2 239

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

VI. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre.

	2018	2017
Avances nettes pour voyages	375	434
Avances sur traitement et prêts au personnel	18	19
Solde au 31 décembre	393	453

VII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2018	2017
Secrétariat de la Convention RAMSAR	338	475

VIII. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2018	2017
Asie	156	517
Afrique orientale et australe	493	408
Europe	96	-
Siège	10 124	9 477
Méditerranée	31	15
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	244	274
Océanie	155	-
Amérique du Sud	683	252
Royaume-Uni	172	220
États-Unis	165	22
Asie occidentale	109	172
Afrique centrale et occidentale	2 037	1 155
Solde au 31 décembre	14 465	12 512

IX. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2018	2017
Créances des accords de projet	(14 686)	(14 073)
Avances des accords de projet	62 369	57 885
Solde au 31 décembre	47 683	43 812

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

X. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2018, un paiement de 712 CHF était attendu, à comparer à un paiement attendu de 510 CHF au 31 décembre 2017.

XI. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, moblier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2016	27 178	13 775	5 053	9 856	55 862
Acquisitions	-	-	228	617	845
Cessions	-	-	-	(1 707)	(1 707)
Solde au 31 décembre 2017	27 178	13 775	5 281	8 766	55 000
Acquisitions	-	-	53	581	634
Cessions	-	-	-	(701)	(701)
Solde au 31 décembre 2018	27 178	13 775	5 334	8 646	54 933
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2016	(9 010)	(6 160)	(1 127)	(7 701)	(23 998)
Charges 2017	(544)	(575)	(278)	(932)	(2 329)
Cessions	-	-	-	1 685	1 685
Solde au 31 décembre 2017	(9 554)	(6 735)	(1 405)	(6 948)	(24 642)
Charges 2018	(544)	(575)	(302)	(718)	(2 139)
Cessions	-	-	-	665	665
Solde au 31 décembre 2018	(10 098)	(7 310)	(1 707)	(7 001)	(26 116)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2017	17 624	7 040	3 876	1 818	30 358
Solde au 31 décembre 2018	17 080	6 465	3 627	1 645	28 817

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.9.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera dissoute sur la durée estimée de vie de l'entretien de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 692 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 815.

XII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent à un système progiciel de gestion intégré (ERP) et à des applications sur le portail.

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2018	2017
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 438	4 408
Acquisitions	112	30
Solde au 31 décembre	4 550	4 438
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(4 069)	(3 433)
Charge de l'exercice	(354)	(636)
Solde au 31 décembre	(4 423)	(4 069)
Valeur comptable nette au 31 décembre	127	369

XIII. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 13 841 au 31 décembre 2018 (2017 – CHF 13 907), CHF 9 472 (2017 – CHF 10 025) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

	2018	2017
Dettes et charges à payer fournisseurs	5 301	6 082
Charges à payer partenaires d'exécution	8 540	7 825
Solde au 31 décembre	13 841	13 907

XIV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2018, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant nul (2017 – CHF nul).

XV. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées.

	2018	2017
Soldes au 1er janvier	511	589
Revenu	4 168	3 736
Dépenses	(4 223)	(3 848)
	456	477
Autres fonds détenus	40	34
Solde au 31 décembre	496	511

XVI. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2018	2017
Solde au 1er janvier	2 171	1 495
Augmentation de la provision	1 337	1 351
Utilisation de la provision	(1 580)	(675)
Solde au 31 décembre	1 928	2 171
Région	2018	2017
Asie	323	497
Afrique orientale et australe	289	302
Europe de l'Est et Asie centrale	16	17
Siège	490	457
Méditerranée	49	79
Océanie	243	426
Afrique centrale et occidentale	152	106
Asie occidentale	366	287
Solde au 31 décembre	1 928	2 171

Le Bureau régional pour l'Asie occidentale a constitué une provision d'un montant total de CHF 641 000, suite à une évaluation des projets clôturés, dont CHF 562 ont été utilisés pour amortir les soldes des projets.

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2018	2017
Solde au 1er janvier	1 576	1 450
Augmentation de la provision	962	913
Utilisation de la provision	(812)	(787)
Solde au 31 décembre	1 726	1 576

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XVII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2018	2017
Revenu non alloué différé	709	1 196
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 753	2 855
Donations en nature	243	273
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	465	496
	3 461	3 624
Immeuble d'origine du Siège	7 431	7 708
Prêt gouvernemental sans intérêts	5 260	5 491
Total	16 861	18 019
Courant		
Revenu accords-cadres différés	709	1 196
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	339
Extension de l'immeuble	128	124
Total immeubles	467	463
Total revenu différé courant	1 176	1 659
Non courant		
Immeuble d'origine	7 092	7 400
Extension de l'immeuble	8 593	8 960
Total revenu différé non courant	15 685	16 360
Total revenu différé	16 861	18 019

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI 3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 11 124 (2017 – CHF 11 298) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 16 384 (2017 – CHF 16 789) (voir la note XVIII). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

XVIII. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE**Prêt pour l'extension du Siège**

	2018	2017
Courant	177	174
Non courant	10 947	11 124
Solde au 31 décembre	11 124	11 298

Le gouvernement suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 11 124 (2017 – CHF 11 298). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 2% (2017 – 2%), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 5 260 (2017 – CHF 5 491) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVII).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 2% est estimée à CHF 328 (2017 – 2%, CHF 336). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XIX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS**1. Réserves non soumises à restriction****Écarts de conversion et gains et pertes de change**

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 504 (2017 – gain de CHF 292).

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2018 s'est traduit par une perte de CHF 575 (2017 – gain de CHF 30).

2. Réserves désignées**a) Réserve pour les réunions statutaires**

En 2018, CHF 343 (2017 – CHF 489) ont été alloués des excédents non distribués vers la réserve pour les réunions statutaires pour couvrir les coûts futurs du Congrès 2020 (CHF 93) et des Forums régionaux de la conservation (CHF 250).

b) Autres réserves désignées

En 2018, CHF 269 (2017 – CHF 671) ont été alloués aux autres réserves désignées au concept des Commissions de l'UICN CHF 224 (2017 – CHF 214), de l'Évaluation externe CHF 45 (2017 – CHF 75) et d'investissements dans les systèmes CHF nul (2017 – CHF 382).

c) Fonds de rénovation

La somme nette de CHF 11 (2017 – CHF 16) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

XX. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 487 (2017 – CHF 1 292) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

XXI. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 430 (2017 – CHF 481).

XXII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

D'autres revenus opérationnels de CHF 6 041 (2017 – CHF 4 450) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 574 (2017 – CHF 515), des recettes de location de CHF 1 174 (2017 – CHF 960), la constatation du revenu différé de donations de CHF 468 (2017 – CHF 511) pour l'immeuble original du Siège et son extension, et les contributions en nature du personnel, autre que le personnel lié aux accords-cadres, de CHF 979 (2017 – nul). Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXIII. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du contrat correspondant avec le donateur. À la fin de l'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau dans lequel ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont ensuite actualisés en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan (Réserves opérationnelles affectées) et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

XXIV. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2018	2017
Audit des états financiers consolidés	171	165
Autres audits	37	48

XXV. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services RH et informatiques.

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 300 aux Commissions (2017 – CHF 1 300). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 6 730 (2017 – CHF 5 488) et effectué des paiements pour CHF 6 498 (2017 – CHF 5 237) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 5 196 (2017 – CHF 4 466). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 574 (2017 – CHF 515) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 449 à TRAFFIC International (2017 – CHF 446).

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 437 (CHF 430) et en 2017, le montant de USD 791 (CHF 743).

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2018	2017
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	235 156	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	103	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	-	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	209	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	USD	-	100%	100%
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

XXVI. PERSONNEL

L'effectif de l'UICN, personnel en nature compris, est le suivant :

	2018	2017
Nombre moyen d'employés durant l'année	891	910

XXVII. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2018, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 4 648 (2017 – CHF 6 007), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location, desquels CHF 3 900 (2017 – CHF 4 737) expirent d'ici 1 à 5 ans et CHF 748 (2017 – CHF 1 269) d'ici 6 à 8 ans.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et des véhicules d'un montant de CHF 160 (2017 – CHF 250), expirant d'ici 1 à 5 ans.

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXVIII. GARANTIES BANCAIRES

Au 31 décembre 2018, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à 2 862 metical mozambicains (2017 – MZN 2 862) et 19 dinars koweïtis (2017 – KWD nul), pour une valeur totale de CHF 108 (2017 – CHF 47) en faveur de donateurs de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès des banques correspondantes.

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2018	2018	2017	2017
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	3 314	775	3 738	789
Région Afrique orientale et australe	4 575	736	4 095	739
Région Asie	7 417	1 029	7 420	998
Méso-Amérique et Caraïbes	4 577	506	4 274	480
Amérique du Sud et Brésil	1 458	378	1 469	383
Bureau régional de l'Europe, Bruxelles	986	-	844	-
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	378	-	396	-
Région Asie occidentale	1 147	384	1 030	386
Centre de coopération méditerranéen	1 430	-	1 353	-
Océanie	1 494	347	1 623	389
Bureau de Washington D.C.	998	-	1 085	-
Sous-total – composantes sous-régionales	27 774	4 155	27 327	4 164
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	388	400	377	493
Programme sur les espèces	3 342	450	3 056	676
Programme sur les aires protégées	1 336	350	1 570	529
Programme sur le Patrimoine mondial	1 159	350	1 003	385
TRAFFIC International	449	249	446	446
Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité	6 674	1 799	6 452	2 529
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	466	350	508	440
Programme de la gestion des écosystèmes	1 542	348	1 321	324
Programme sur les forêts et le changement climatique	1 966	197	2 597	321
Programme marin et polaire	1 876	247	1 783	424
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	1 019	200	1 049	298
Programme entreprises et biodiversité	1 260	331	1 185	338
Programme de gouvernance et droits	1 327	619	1 134	532
Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature	9 456	2 292	9 577	2 677
Bureau du Directeur, groupe du Politiques et Programme	401	400	414	455
Connaissances économiques	730	620	504	291
Unité Sciences et Connaissances	753	618	894	762
Unité Politique globale	716	567	641	600
Programme sur le droit de l'environnement	1 230	348	1 100	413
Unité de coordination du FME	580	-	681	607
Sous-total – groupe Politiques et Programme	4 410	2 553	4 234	3 128
Commission de l'éducation et de la communication	204	-	124	209
Commission de la gestion des écosystèmes	145	-	179	209
Commission mondiale du droit de l'environnement	118	-	138	220
Commission mondiale des aires protégées	182	-	184	218
Commission de la sauvegarde des espèces	221	-	246	235
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	185	-	175	209
Sous-total – Commissions	1 055	-	1 046	1 300
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	1406	-	851	-
Gouvernance	631	-	636	-
Sous-total – groupe Renforcement de l'Union	2 037	-	1 487	-
Bureau du Directeur général	1284	217	1 471	145
Conseiller juridique	626	-	461	-
Unité Surveillance	214	-	209	-
Unité Planification, Suivi et Évaluation	525	284	531	595
Unité Communications mondiales	958	-	1 130	-
Groupe Finances	1 659	-	1 862	-
Unité mondiale des opérations du Programme	1 866	235	844	-
Groupe Gestion des ressources humaines	1 094	-	1 202	-
Unité Partenariats stratégiques	622	134	569	-
Groupe Services généraux	2 947	-	2 997	-
Groupe Systèmes d'information	3 736	-	4 067	-
Sous-total – Unités de services	15 531	870	15 343	740
TOTAL GÉNÉRAL	66 937	11 669	65 466	14 538
Dépenses non opérationnelles	(317)	-	23	-
Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses	66 620	11 669	65 490	14 538
Réconciliation du revenu d'accords aux Comptes consolidés		2018		2017
Allocation totale indiquée ci-dessus		11 669		14 538
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		(440)		(1 960)
Total affecté sous les accords-cadres		11 229		12 578

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2018	2017
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Agence française de développement (AFD), Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), Ministère des Outre-Mer (MOM) – France	1 178	481
Fondation MAVA pour la Nature – Suisse	-	1 000
Ministère de l'environnement (MOE) – République de Corée	634	500
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	419	410
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 432	2 524
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	4 319	4 627
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	1 500	2 200
Département d'État – États-Unis	747	836
Total affecté sous les accords-cadres	11 229	12 578

Note :

Les allocations des revenus d'accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d'année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d'autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l'année.

UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Traduction libre en français d'un document
établi originellement en anglais. En cas de
différence, seule la version anglaise de ce
rapport fait foi.

Rapport de l'organe de révision au Conseil
sur les états financiers consolidés 2019

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de l'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Gland

Rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, comprenant le bilan consolidé, le compte consolidé des revenus et dépenses, le compte consolidé des fonds et réserves, le compte consolidé des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales, aux statuts de UICN et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts de l'UICN ainsi qu'aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b al. 3 CC en relation avec l'article 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Yves Cerutti
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Marcello Stimato
Expert-réviseur

Genève, le 25 mai 2020

Annexe:

- Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres en 2019

Table des matières

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019	2
COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019	3
COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019	4
COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2019	5
<i>I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ</i>	<i>6</i>
<i>II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS</i>	<i>6</i>
<i>III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME</i>	<i>13</i>
<i>IV. ACTIFS FINANCIERS</i>	<i>14</i>
<i>V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</i>	<i>14</i>
<i>VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION</i>	<i>14</i>
<i>VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL</i>	<i>15</i>
<i>VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES</i>	<i>15</i>
<i>IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE</i>	<i>16</i>
<i>X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET</i>	<i>16</i>
<i>XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES</i>	<i>16</i>
<i>XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>17</i>
<i>XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	<i>18</i>
<i>XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER</i>	<i>19</i>
<i>XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES</i>	<i>19</i>
<i>XVI. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES</i>	<i>19</i>
<i>XVII. PROVISIONS</i>	<i>19</i>
<i>XVIII. REVENU DIFFÉRÉ</i>	<i>21</i>
<i>XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE</i>	<i>22</i>
<i>XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS</i>	<i>22</i>
<i>XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL</i>	<i>23</i>
<i>XXII. REVENUS D'ACCORDS</i>	<i>23</i>
<i>XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS</i>	<i>23</i>
<i>XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS</i>	<i>23</i>
<i>XXV. FRAIS D'AUDIT</i>	<i>24</i>
<i>XXVI. PARTIES LIÉES</i>	<i>24</i>
<i>XXVII. PERSONNEL</i>	<i>25</i>
<i>XXVIII. BAUX D'EXPLOITATION</i>	<i>25</i>
<i>XXIX. GARANTIES BANCAIRES</i>	<i>26</i>
<i>XXX. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS</i>	<i>26</i>
<i>ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES</i>	<i>27</i>

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et dépôts à court terme	III	58 229	47 656
Actifs financiers	IV	16 020	16 148
Cotisations à recevoir (nettes)	VI	1 011	1 972
Créances envers le personnel	VII	276	393
Créances envers des organisations partenaires	VIII	367	338
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	9 825	14 465
Paiements anticipés		1 406	1 160
Créances provenant de donateurs		4 497	4 307
Créances provenant des accords de projet	X	18 108	14 686
Créances provenant des accords-cadres	XI	1 417	712
Avances aux organisations hébergées	XVI	307	-
Autres créances		1 669	1 607
Total actifs à court terme		113 132	103 444
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles (nettes)	XII	27 302	28 817
Immobilisations incorporelles (nettes)	XIII	246	127
Total actifs immobilisés		27 548	28 944
TOTAL ACTIFS		140 680	132 388
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des membres perçues d'avance		2 683	1 534
Dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	10 782	13 841
Charges sociales à payer		395	69
Avances sur les accords de projet	X	73 313	62 369
Revenu différé non soumis à restriction	XVIII	1 454	709
Revenu différé sur immeubles	XVIII	467	467
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	243	177
Avances des organisations hébergées	XVI	-	496
Autres passifs à court terme		328	598
Total passifs à court terme		89 665	80 260
Provisions			
Projets déficitaires	XVII	2 375	1 928
Congé du personnel et charges de rapatriement		1 930	1 975
Résiliation de contrats de travail	XVII	1 577	1 726
Autres provisions		30	-
Total provisions		5 912	5 629
Passifs à long terme			
Revenu différé à long terme	XVIII	13 402	15 685
Emprunt pour nouvel immeuble	XIX	12 294	10 947
Total passifs à long terme		25 696	26 632
Fonds et réserves			
Réserves désignées	XX	1 812	2 648
Réserves non soumises à restrictions	XX	17 595	17 219
Total fonds et réserves		19 407	19 867
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS		140 680	132 388

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

COMPTES CONSOLIDÉS DES REVENUS ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Notes	2019			2018		
		Secrétariat sans restrictions	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restrictions	Accord de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des membres		12 765	-	12 765	12 768	-	12 768
Retenue de l'impôt sur le revenu du personnel	XXI	1 426	-	1 426	1 487	-	1 487
Revenus d'accords		88	88 849	88 937	33	93 129	93 162
Revenus d'accords-cadres	XXII	11 632	-	11 632	11 229	-	11 229
Autres revenus de fonctionnement	XXIII	5 880	280	6 160	6 041	324	6 365
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		31 791	89 129	120 920	31 558	93 453	125 011
ALLOCATIONS INTERNES							
Allocation de frais entre projets		35 035	(35 035)	-	36 078	(36 078)	-
Autres allocations internes		561	(561)	-	78	(78)	-
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		35 596	(35 596)	-	36 156	(36 156)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		53 955	4 898	58 853	53 187	6 736	59 923
Consultants		1 193	17 523	18 716	1 687	16 586	18 273
Subventions à des partenaires		466	3 234	3 700	484	3 271	3 755
Voyages		3 099	12 124	15 223	2 860	12 201	15 061
Ateliers et conférences		417	1 367	1 784	269	2 099	2 368
Frais de publications et impression		344	1 363	1 707	249	2 791	3 040
Frais de bureau et administratifs généraux		3 866	1 576	5 442	3 923	3 850	7 773
Véhicules & équipements – frais & entretien		830	9 523	10 353	909	9 170	10 079
Frais ou coûts professionnels		567	646	1 213	593	955	1 548
Dépréciation et amortissement		2 160	15	2 175	2 459	6	2 465
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		66 897	52 269	119 166	66 620	57 665	124 285
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES OPÉRATIONS		489	1 264	1 753	1 094	(368)	726
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)							
Revenus d'intérêt	XIX	457	16	473	515	8	523
Frais financiers	XIX	(397)	(99)	(495)	(542)	(157)	(699)
Gains/(pertes) nets sur actifs financiers	IV	441	-	441	(408)	-	(408)
Gains/(pertes) nets de change		(504)	(803)	(1 431)	(504)	(552)	(1 056)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets	XXIV	-	(351)	(351)	-	(106)	(106)
Mouvements nets de provisions et passages en perte		(538)	(28)	(566)	(1 186)	1 175	(11)
TOTAL AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		(665)	(1 264)	(1 929)	(2 125)	368	(1 757)
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE		(176)	-	(176)	(1 031)	-	(1 031)

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Réserves désignées				Réserves sans restrictions			Total	
	Réserves réunions statutaires	Autres réserves désignées	Fonds de rénovation	Total réserves désignées	Réserves d'écart de conversion	Fonds de l'UICN	Excédents non distribués		Total réserves sans restrictions
Solde au 1er janvier 2018	489	671	865	2 025	1 359	8 621	9 468	19 448	21 473
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(1 031)	(1 031)	(1 031)
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	(575)	-	-	(575)	(575)
Allocation au fonds de rénovation	-	-	11	11	-	-	(11)	(11)	-
Allocation aux autres réserves désignées	-	269	-	269	-	-	(269)	(269)	-
Allocation à la réserve pour réunions statutaires	343	-	-	343	-	-	(343)	(343)	-
Solde au 31 décembre 2018	832	940	876	2 648	784	8 621	7 814	17 219	19 867
Solde au 1er janvier 2019	832	940	876	2 648	784	8 621	7 814	17 219	19 867
Excédent/(déficit) net pour l'exercice	-	-	-	-	-	-	(176)	(176)	(176)
Ajustement écart de conversion	-	-	-	-	(284)	-	-	(284)	(284)
Allocation au fonds de rénovation	-	-	10	10	-	-	(10)	(10)	-
Libération des autres réserves désignées	-	(14)	-	(14)	-	-	14	14	-
Libération de la réserve pour réunions statutaires	(832)	-	-	(832)	-	-	832	832	-
Solde au 31 décembre 2019	-	926	886	1 812	500	8 621	8 474	17 595	19 407

COMPTES CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers de CHF

	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/Déficit de l'activité d'exploitation		(176)	(1 031)
Ajustement écart de conversion	XX	(284)	(575)
Solde net dégagé de l'activité d'exploitation		(460)	(1 606)
Amortissement d'immobilisations corporelles	XII	2 102	2 139
Amortissement et mouvement net d'immobilisations incorporelles	XIII	72	354
Augmentation / (diminution) provision projets déficitaires	XVII	447	(243)
Augmentation / (diminution) congés du personnel et charges de rapatriement		(45)	(160)
Augmentation / (diminution) provision résiliation de contrats de travail	XVII	(149)	150
Augmentation / (diminution) autres provisions		30	-
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	VI	961	(326)
(Augmentation) / diminution créances envers le personnel	VII	117	59
(Augmentation) / diminution créances envers des organisations partenaires	VIII	(29)	137
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	IX	4 640	(1 953)
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		(246)	(140)
(Augmentation) / diminution créances des donateurs		(190)	(989)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	X	(3 422)	(613)
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	XI	(705)	(202)
(Augmentation) / diminution des autres créances		(60)	(383)
Augmentation / (diminution) cotisations perçues d'avance		1 149	125
Augmentation / (diminution) dettes fournisseurs et charges à payer	XIV	(3 059)	(66)
Augmentation / (diminution) charges sociales à payer		326	(285)
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	X	10 944	4 484
Augmentation / (diminution) passifs à court terme divers		(271)	(34)
Augmentation / (diminution) avances d'organisations hébergées	XVI	(803)	(15)
(Gain) / Perte sur liquidation d'immobilisations corporelles	XII	19	33
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		11 368	466
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	XII	(608)	(634)
Mouvement net des actifs financiers	IV	128	334
Achat d'actifs incorporels	XIII	(191)	(112)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(671)	(412)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Augmentation / (diminution) de l'emprunt	XIX	(177)	(174)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à court terme	XVIII	745	(483)
Augmentation / (diminution) du revenu différé à long terme	XVIII	(692)	(676)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		(124)	(1 333)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		10 573	(1 279)
Trésorerie en début d'exercice	III	47 656	48 935
Trésorerie en fin d'exercice	III	58 229	47 656

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

I. ORGANISATION ET ACTIVITÉ

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

II. RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES ET DÉFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés ont été préparés en suivant la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et des emprunts qui sont évalués à leur montant réévalué et à leur juste valeur. Les présents comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations.

2. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a la faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Divisions :

- Région Asie
 - Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
 - Bureau national du Bangladesh
 - Bureau national du Cambodge
 - Bureau national de Chine
 - Bureau national de l'Inde
 - Bureau national du Laos
 - Bureau de projet des Maldives
 - Bureau de projet du Myanmar
 - Bureau national du Népal
 - Bureau national du Pakistan
 - Bureau national du Sri Lanka
 - Bureau national de Thaïlande
 - Bureau national du Vietnam
- Région Afrique orientale et australe
 - Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
 - Bureau national du Mozambique
 - Bureau de projet du Rwanda
 - Bureau national d'Afrique du Sud
 - Bureau national de Tanzanie
 - Bureau national d'Ouganda
 - Bureau national du Zimbabwe
- Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)
- Centre de droit environnemental (Allemagne)
- Bureau pour la Méditerranée (Espagne)
- Bureau régional pour l'Océanie (Fiji)
- Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes
 - Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
 - Bureau de projet du Salvador
 - Bureau de projet du Guatemala
 - Bureau de projet du Honduras
 - Bureau de projet du Mexique
- Région Amérique du Sud
 - Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)
 - Bureau national du Brésil
- Programme des espèces au Royaume-Uni (Royaume-Uni)

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Région Afrique centrale et occidentale
 - Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Sénégal)
 - Bureau national du Burkina Faso
 - Bureau national du Cameroun
 - Bureau de projet de la République Démocratique du Congo
 - Bureau de projet du Ghana
 - Bureau national de Guinée Bissau
 - Bureau national du Mali
 - Bureau national de Mauritanie
 - Bureau de projet du Niger
 - Bureau national du Sénégal
- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de Washington, D.C.

Autres entités :

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association

3. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chacun des pays dans lesquels l'UICN est présente travaille sur des livres de comptes séparés. La monnaie de fonctionnement de chacun des pays est leur monnaie nationale à l'exception de Fiji (USD), du Costa Rica (USD) et de la Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement s'ajuste mieux à l'environnement économique dans lequel opèrent ces bureaux.

4. Monnaies étrangères

Les politiques comptables suivantes ont été appliquées pour la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus et dépenses de ce grand livre.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

- Hormis les immobilisations corporelles, qui sont constatées à leur coût d'origine, les soldes en monnaies étrangères des différents postes du bilan consolidé sont convertis en CHF en fin d'exercice, au taux de change en vigueur à cette date, et les gains/pertes de change nets non réalisés sont constatés au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du contrat correspondant avec le donateur. En fin d'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau où ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les gains et pertes encourus sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau. Les soldes de projet sont, par ailleurs, réévalués en CHF, à partir de la devise du grand livre, au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte nette qui en résulte est constaté au bilan consolidé comme écart de conversion.
- Si, du fait de l'application de la politique de conversion ci-dessus, une perte nette sur la réserve d'écart de conversion était constatée, la perte serait reconnue dans le compte des revenus et dépenses.

5. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des membres, des contributions de donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Le revenu d'accords-cadres est constaté dans le compte des revenus comme revenus non soumis à restriction, lorsque l'accord a été signé et en fonction des montants précisés dans l'accord-cadre pour chaque année civile. Les revenus d'accords-cadres reçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont constatés comme revenus différés non soumis à restriction.

Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout le temps du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte consolidé des revenus et dépenses. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposés par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. En fin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avancés des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue de l'impôt sur le revenu de membres du personnel

Les membres du personnel non suisses et résidant en Suisse sont exonérés de l'impôt sur leur traitement à l'UICN en raison d'une convention fiscale conclue entre l'UICN et le gouvernement suisse, entrée en vigueur au 1er janvier 1987. Afin de ne disposer que d'une seule échelle des traitements, et pour que les collaborateurs suisses et non suisses au Siège touchent des rémunérations égales, un impôt interne est perçu sur les collaborateurs non suisses. Cet impôt interne est présenté dans le compte consolidé des revenus et dépenses comme une retenue de l'impôt sur le revenu des collaborateurs concernés et fait partie du revenu non soumis à restrictions.

6. Dépenses

Toutes les dépenses non soumises à restrictions et toutes les dépenses de projet sont traitées en comptabilité d'engagement.

7. Transferts entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects imputés aux accords de projet sont transférés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes dégagés de variations dans les justes valeurs d'actifs financiers, sont constatés dans le compte des revenus et dépenses l'exercice où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

9. Immobilisations

a) Actifs achetés

L'acquisition d'immobilisations corporelles est capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte des revenus et dépenses sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon l'estimation de leur vie utile, sur la base suivante :

Matériel informatique	3 - 5 ans
Véhicules	4 - 7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4 - 7 ans
Rénovations d'immeuble	10 - 20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

d) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

10. Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont capitalisés en retenant les coûts encourus pour les acheter et les amener à leur point d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 5 à 7 ans.

Les coûts du développement d'un logiciel en interne sont imputés à l'année où la dépense a été faite.

11. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte des revenus et dépenses. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, qui tient compte du montant total non réglé à la fin de l'exercice.

Cotisations non réglées depuis :

Trois ans ou plus	100%
Deux ans	67%
Un an	33%

La provision pour arriérés de cotisations de certains États Membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du Membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN ou pas vote des Membres.

b) Provisions pour les projets déficitaires

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Résiliation de contrats de travail

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Congés du personnel et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

12. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte des revenus et dépenses.

13. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus ou avancés par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux/des organisations hébergées.

14. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves non soumises à restriction

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Réserves d'écart de conversion

La réserve d'écart de conversion représente tout changement de la valeur de l'actif net de l'UICN au moment de la consolidation par suite de mouvements de change des monnaies fonctionnelles par rapport au franc suisse.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non soumises à restriction.

b) Réserves désignées

Les réserves désignées sont des fonds mis de côté sur les réserves non soumises à restriction pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour les réunions statutaires

Les réserves pour les réunions statutaires sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature à venir et les réunions préparatoires.

Fonds de rénovation

Ce fonds est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves désignées

Les autres réserves désignées sont des montants alloués des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

III. TRÉSORERIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrège les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2019	2018
Asie	2 670	2 022
Afrique orientale et australe	2 653	1 677
Europe de l'Est et Asie centrale	35	226
Europe	2 539	1 804
Centre de droit environnemental, Bonn	856	470
Siège	41 858	34 864
Méditerranée	243	760
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	1 430	1 396
Océanie	766	(17)
Amérique du Sud	341	147
Royaume-Uni	542	440
États-Unis	705	1 203
Afrique centrale et occidentale	2 822	1 911
Asie occidentale	769	753
Solde au 31 décembre	58 229	47 656

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

IV. ACTIFS FINANCIERS

	2019	2018
Obligations	12 023	11 192
Microfinance	1 616	1 599
Actions	914	1 824
Bons du Trésor	753	790
Autres investissements	714	743
Solde au 31 décembre	16 020	16 148

Au 31 décembre 2019, une perte non réalisée de CHF 68 (2018 – CHF 29 perte) sur les opérations de change a été constatée sur le portefeuille d'investissement.

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a connu un gain de capital de CHF 411 (2018 – CHF 408 perte).

Au 31 décembre 2019, le portefeuille d'investissement présentait un bilan bancaire de CHF 605 (2018 – CHF 67), inclus dans la trésorerie et les dépôts bancaires à court terme.

V. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les engagements de contrats de change à terme suivants existaient au 31 décembre 2019 :

	Autre devise	CHF	Date d'échéance
Conversion de SEK à CHF	20 000	2 033	18.05.2020
Conversion de SEK à CHF	19 375	2 014	31.08.2020
Conversion de NOK à CHF	10 500	1 128	29.04.2020

Les contrats de conversion de SEK et NOK en CHF sont tous des contrats de change à terme.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché des contrats de change à terme représentait une perte de CHF 30 (2018 – néant). Une provision pour la valeur totale de la perte est incluse dans la variation nette des provisions et des amortissements dans le compte de résultat consolidé.

VI. COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2019	2018
Cotisations brutes à recevoir	2 260	3 861
Provision pour arriérés	(1 249)	(1 889)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	1 011	1 972

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite à la note II.11 (a).

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

2018	2016 et avant	2017	2018	Total
Total des cotisations à recevoir	598	989	2 274	3 861
Provision pour arriérés de cotisations	(419)	(573)	(897)	(1 889)
Cotisations nettes à recevoir	179	416	1 377	1 972

2019	2017 et avant	2018	2019	Total
États membres	174	367	1 045	1 586
Agences gouvernementales	74	111	294	479
Peuples autochtones	0	0	1	1
ONG internationales	3	6	12	21
ONG nationales	15	40	87	142
Affiliés	14	6	11	31
Total arriérés de cotisations	280	530	1 450	2 260
Provisions pour arriérés de cotisations	(280)	(429)	(540)	(1 249)
Cotisations nettes à recevoir	-	101	910	1 011

Variation de la provision pour cotisations à recevoir

	2019	2018
Solde au 1er janvier	1 889	2 239
Augmentation de / (prélèvement sur) la provision	-	129
Passage en perte contre la provision	(640)	(479)
Solde au 31 décembre	1 249	1 889

VII. CRÉANCES ENVERS LE PERSONNEL

Les créances envers le personnel sont constituées d'avances sur frais de voyages, d'avances sur traitement et de prêts octroyés au 31 décembre.

	2019	2018
Avances nettes pour voyages	268	375
Avances sur traitement et prêts au personnel	8	18
Solde au 31 décembre	276	393

VIII. CRÉANCES ENVERS DES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les créances envers des organisations partenaires représentent des soldes dus au 31 décembre de la part d'organisations associées à l'UICN.

	2019	2018
Secrétariat de la Convention RAMSAR	367	338

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

IX. AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

	2019	2018
Asie	483	156
Afrique orientale et australe	594	493
Europe	93	96
Siège	5 614	10 124
Méditerranée	17	31
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	190	244
Océanie	(14)	155
Amérique du Sud	583	683
Royaume-Uni	104	172
États-Unis	345	165
Asie occidentale	258	109
Afrique centrale et occidentale	1 558	2 037
Solde au 31 décembre	9 825	14 465

X. CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2019	2018
Créances des accords de projet	(18 108)	(14 686)
Avances des accords de projet	73 313	62 369
Solde au 31 décembre	55 205	47 683

XI. CRÉANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2019, un paiement de CHF 1 417 était attendu, à comparer à un paiement attendu de CHF 712 au 31 décembre 2018.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XII. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, mobilier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat :					
Solde au 31 décembre 2017	27 178	13 775	5 281	9 714	55 948
Acquisitions	-	-	53	581	634
Cessions	-	-	-	(701)	(701)
Solde au 31 décembre 2018	27 178	13 775	5 334	9 594	55 881
Acquisitions	-	-	10	598	608
Cessions	-	-	(6)	(258)	(264)
Solde au 31 décembre 2019	27 178	13 775	5 338	9 934	56 225
Amortissement :					
Solde au 31 décembre 2017	(9 554)	(6 735)	(1 405)	(7 896)	(25 590)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(302)	(718)	(2 139)
Cessions	-	-	-	665	665
Solde au 31 décembre 2018	(10 098)	(7 310)	(1 707)	(7 949)	(27 064)
Charges pour l'année	(544)	(575)	(284)	(699)	(2 102)
Cessions	-	-	3	240	243
Solde au 31 décembre 2019	(10 642)	(7 885)	(1 988)	(8 408)	(28 923)
Valeur comptable nette :					
Solde au 31 décembre 2018	17 080	6 465	3 627	1 645	28 817
Solde au 31 décembre 2019	16 536	5 890	3 350	1 526	27 302

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties au cours de leur vie utile estimée suivant la note II.9.

Les soldes d'ouverture d'immobilisations de décembre 2017 ont été modifiés pour refléter correctement la cession des équipements entièrement amortis de CHF 948.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Ce revenu différé est dissout sur la vie utile estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera dissoute sur la durée estimée de vie de l'entretien de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 692 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 815.

XIII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent à un système progiciel de gestion intégré (ERP) et à des applications sur le portail.

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2019	2018
Valeur d'achat :		
Solde au 1er janvier	4 550	4 438
Acquisitions	191	112
Solde au 31 décembre	4 741	4 550
Amortissement :		
Solde au 1er janvier	(4 423)	(4 069)
Charge de l'exercice	(72)	(354)
Solde au 31 décembre	(4 495)	(4 423)
Valeur comptable nette au 31 décembre	246	127

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XIV. DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice. Sur le total à payer de CHF 10 782 au 31 décembre 2019 (2018 – CHF 13 841), CHF 6 973 (2018 – CHF 9 472) concernaient le Siège, et le solde les bureaux régionaux et nationaux.

	2019	2018
Dettes et charges à payer fournisseurs	5 067	5 301
Charges à payer partenaires d'exécution	5 715	8 540
Solde au 31 décembre	10 782	13 841

XV. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Au 31 décembre 2019, les engagements envers les régimes de retraite s'élevaient à un montant nul (2018 – CHF nul).

XVI. AVANCES AUX ORGANISATIONS HÉBERGÉES

Les avances aux organisations hébergées sont des fonds détenus par l'UICN au nom des organisations hébergées. Au 31 décembre 2019, les soldes sont dus par des organisations associées à l'UICN résultant de l'encours de fonds de donateurs sur des projets d'organisations hébergées.

	2019	2018
Soldes au 1er janvier	496	511
Revenu	1 798	4 168
Dépenses	(2 566)	(4 223)
	(272)	456
Autres fonds détenus	(35)	40
Solde au 31 décembre	(307)	496

XVII. PROVISIONS

1. Projets déficitaires

Les provisions pour les projets déficitaires sont financées par un revenu non soumis à restrictions et couvrent les projets lorsque les négociations sont encore en cours mais que l'UICN considère qu'elle ne pourra peut-être pas obtenir de fonds additionnels de la part des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mouvement dans la provision pour déficit de projets

	2019	2018
Solde au 1er janvier	1 928	2 171
Augmentation de la provision	610	1 337
Utilisation de la provision	(163)	(1 580)
Solde au 31 décembre	2 375	1 928
Région	2019	2018
Asie	568	323
Afrique orientale et australe	433	289
Europe	16	16
Siège	423	490
Méditerranée	47	49
Océanie	152	243
Afrique centrale et occidentale	272	152
Asie occidentale	464	366
Solde au 31 décembre	2 375	1 928

2. Résiliation de contrats de travail

La provision pour résiliation de contrats de travail est calculée séparément pour chaque bureau de manière à répondre aux exigences de la législation du travail locale. Cependant, quelle que soit la législation du travail local, une provision est faite pour faire face au coût estimé de la résiliation lorsqu'une décision de résiliation de contrat de travail a été prise et que la décision a été communiquée à l'intéressé.

Variation de la provision pour résiliation de contrats de travail

	2019	2018
Solde au 1er janvier	1 726	1 576
Augmentation de la provision	777	962
Utilisation de la provision	(926)	(812)
Solde au 31 décembre	1 577	1 726

XVIII. REVENU DIFFÉRÉ

Le revenu différé non soumis à restriction est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2019	2018
Revenu différé non soumis à restriction	1 454	709
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
Donations en espèces	2 652	2 753
Donations en nature	216	243
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	434	465
	3 302	3 461
Immeuble d'origine du Siège	7 123	7 431
Prêt gouvernemental sans intérêts	3 444	5 260
Total	15 323	16 861
Courant		
Revenu différé non soumis à restriction	1 454	709
Immeubles :		
Immeuble d'origine	339	339
Extension de l'immeuble	128	128
Total immeubles	467	467
Total revenu différé courant	1 921	1 176
Non courant		
Immeuble d'origine	6 784	7 092
Extension de l'immeuble	6 618	8 593
Total revenu différé à long terme	13 402	15 685
Total revenu différé	15 323	16 861

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée de vie utile de l'actif acheté ou reçu correspondant (voir la note XI 3).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 12 537 (2018 – CHF 11 124) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 15 981 (2018 – CHF 16 384) (voir la note XIX). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

XIX. EMPRUNT POUR NOUVEL IMMEUBLE**Prêt pour l'extension du Siège**

	2019	2018
Courant	243	177
Non courant	12 294	10 947
Solde au 31 décembre	12 537	11 124

Le gouvernement suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010.

La juste valeur du prêt est estimée à CHF 12 537 (2018 – CHF 11 124). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 1,25% (2018 – 2%), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 3 444 (2018 – CHF 5 260) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note XVIII).

La modification du taux d'actualisation de 2% à 1,25% a eu pour conséquence une augmentation de la juste valeur du prêt de CHF 1 591 et une diminution correspondante des produits différés. Cet ajustement n'a pas été enregistré dans le compte des revenus et dépenses car il n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent de 1,25% est estimée à CHF 200 (2018 – 2%, CHF 328). Cette valeur a été enregistrée dans le compte des revenus et dépenses, sous Revenu d'intérêt, pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

XX. FONDS ET RÉSERVES NON SOUMISES À RESTRICTIONS**1. Réserves non soumises à restriction****Écarts de conversion et gains et pertes de change**

Les gains et les pertes de changes au niveau de chacun des grands livres sont constatés dans le compte des revenus et dépenses. La perte nette de change sans restriction pour l'exercice se monte à CHF 628 (2018 – perte de CHF 504).

Lors de la consolidation, et à la conversion en CHF des grands livres tenus dans les autres monnaies, les gains et pertes de change sont transférés à la réserve pour écart de conversion. Le mouvement net en 2019 s'est traduit par une perte de CHF 284 (2018 – perte de CHF 575).

2. Réserves désignées**a) Réserve pour les réunions statutaires**

En 2019, CHF 832 (2018 – CHF 343 allocation) ont été libérés des excédents non distribués de la réserve pour les réunions statutaires pour couvrir les coûts du Congrès 2020 (CHF 425) et des Forums régionaux de la conservation (CHF 407).

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

b) Autres réserves désignées

En 2019, CHF 14 (2018 – CHF 269 allocation) ont été libérés des autres réserves désignées au concept des Commissions de l'UICN CHF 117 allocation (2018 – CHF 224 allocation), de l'Évaluation externe CHF 55 allocation (2018 – CHF 45 allocation) et d'investissements dans les systèmes CHF 186 libération (2018 – CHF nul).

c) Fonds de rénovation

La somme nette de CHF 10 (2018 – CHF 11) a été allouée des excédents non distribués vers le fonds de rénovation afin de couvrir les futurs frais de rénovation de l'immeuble du Siège de l'UICN.

XXI. RETENUE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DE MEMBRES DU PERSONNEL

Les exonérations fiscales accordées par le gouvernement suisse se sont montées à CHF 1 426 (2018 – CHF 1 487) et représentent la valeur de l'impôt qui aurait été à acquitter par les collaborateurs non suisses en l'absence de la convention fiscale entre l'UICN et le gouvernement, qui exonère les collaborateurs non suisses des impôts sur le revenu et qui est entré en vigueur au 1er janvier 1987.

XXII. REVENUS D'ACCORDS

L'Annexe A contient la liste des revenus d'accords-cadres par donateur et donne le détail des allocations de revenu aux unités de programme et d'opérations de l'UICN.

Les revenus d'accords incluent des contributions en nature pour CHF 526 (2018 – CHF 430).

XXIII. AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

D'autres revenus opérationnels de CHF 5 880 (2018 – CHF 6 041) figurant sous les fonds non soumis à restrictions du Secrétariat comprennent le recouvrement de frais généraux et de gestion auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar de CHF 561 (2018 – CHF 574), des recettes de location de CHF 1 231 (2018 – CHF 1 174), la constatation du revenu différé de donations de CHF 467 (2018 – CHF 468) pour l'immeuble original du Siège et son extension, et les contributions en nature du personnel, autre que le personnel lié aux accords-cadres, de CHF 1 017 (2018 – 979). Le solde du revenu opérationnel se compose de divers revenus externes reçus par le Siège et par les bureaux de l'UICN dans le monde entier.

XXIV. DIFFÉRENCES DE CHANGE SUR RÉÉVALUATION DE SOLDES DES PROJETS

Les soldes des projets sont habituellement exprimés dans la devise du contrat correspondant avec le donateur. À la fin de l'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau dans lequel ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les soldes des projets non exprimés en francs suisses sont ensuite actualisés en francs suisses au taux de change de fin d'exercice. Le gain ou la perte non réalisé(s) qui en résulte est comptabilisé(e) en tant qu'ajustement au solde des projets au bilan et à la réserve pour écart de conversion. L'ajustement net est passé par le compte des revenus et dépenses relatif aux accords de projet pour refléter le mouvement net sur le portefeuille des projets.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

XXV. FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2019	2018
Audit des états financiers consolidés	194	171
Autres audits	49	37

XXVI. PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services ressources humaines et informatiques.

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, l'UICN a versé des contributions de CHF 1 300 aux Commissions (2018 – CHF 1 300). Cette somme est répartie sous les titres de dépenses qui reflètent le type des dépenses des Commissions. Les allocations non dépensées sont incluses sous Autres réserves désignées.

UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

Notes aux Comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Sauf indication contraire, tous les montants sont en milliers de francs suisses (CHF)

Au cours de l'exercice et dans le cadre des services assurés par l'UICN à Ramsar, l'UICN a reçu des fonds totalisant CHF 4 932 (2018 – CHF 6 730) et effectué des paiements pour CHF 4 559 (2018 – CHF 6 498) au nom de Ramsar. À la fin de l'exercice, le solde des fonds détenus pour le compte de Ramsar se montait à CHF 3 827 (2018 – CHF 5 196). Ces transactions sont enregistrées dans les comptes consolidés de Ramsar et ne sont donc pas présentés dans les comptes consolidés de l'UICN. Au cours de l'exercice, l'UICN a reçu des honoraires de CHF 561 (2018 – CHF 574) pour services rendus à Ramsar. Ces honoraires sont compris dans Autres revenus opérationnels.

Pendant l'exercice, l'UICN a effectué des contributions de CHF 418 à TRAFFIC International (2018 – CHF 449).

Pendant l'exercice, l'UICN a reçu de l'International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources – US le montant de USD 531 (CHF 515) et en 2018, le montant de USD 437 (CHF 430).

Résumé des entités légalement contrôlées :

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2019	2018
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	234 857	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne aisbl	31.12	EUR	104	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	292	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	130	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	USD	-	100%	100%
IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte dormant				

XXVII. PERSONNEL

L'effectif de l'UICN, personnel en nature compris, est le suivant :

	2019	2018
Nombre moyen d'employés durant l'année	833	891

XXVIII. BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2019, l'UICN a contracté des engagements minimaux pour la location de bureaux s'élevant à CHF 4 757 (2018 – CHF 4 648), correspondant aux frais de location attendus jusqu'à la fin des contrats de location, desquels CHF 4 325 (2018 – CHF 3 900) expirent d'ici 1 à 5 ans et CHF 432 (2018 – CHF 748) d'ici 6 à 7 ans.

L'UICN détient des contrats de crédit-bail portant sur du matériel de bureau et des véhicules d'un montant de CHF 141 (2018 – CHF 160), expirant d'ici 1 à 5 ans.

XXIX. GARANTIES BANCAIRES

Au 31 décembre 2019, les garanties bancaires de l'UICN s'élevaient à 151 metical mozambicains (2018 – MZN 2 862) et 19 dinars koweïtis (2018 – KWD 19), pour une valeur totale de CHF 68 (2018 – CHF 108) en faveur de donateurs de l'UICN. Un montant équivalent est mis en gage auprès des banques correspondantes.

XXX. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

L'épidémie de COVID-19 s'est développée rapidement en 2020, avec un nombre important d'infections dans de nombreuses régions géographiques. Les restrictions gouvernementales à la libre circulation et association du personnel et des participants aux projets devraient avoir un certain impact sur l'exécution du programme, au cours de 2020.

L'UICN a évalué l'impact que la COVID-19 aura sur ses opérations en 2020 en tenant compte à la fois des sources de revenus désignés et non soumis à restriction. L'impact sur les revenus non soumis à restriction devrait être minime. Il existe un risque que certains Membres retardent ou, dans des cas extrêmes, ne soient pas en mesure de payer leurs cotisations, entraînant l'obligation de prévoir des dispositions supplémentaires pour les cotisations impayées en 2020, mais cela devrait rester minime. Les revenus d'accords-cadres ne devraient pas être affectés, car les revenus budgétisés pour 2020 sont garantis par des contrats avec des organismes gouvernementaux.

Une analyse de tous les plans de projet a été effectuée. Bien qu'une baisse des dépenses liées aux activités soit prévue, celle-ci ne devrait pas être significative. Les plans de projet sont en cours de révision, au besoin, en collaboration avec les donateurs de l'UICN, afin de minimiser l'impact en priorisant les activités de projet non impactées par la COVID-19. En outre, des modalités alternatives sont utilisées, le cas échéant, pour les projets, par exemple l'utilisation de technologies virtuelles pour organiser des ateliers et autres activités de collaboration. Par conséquent, nous prévoyons que l'impact financier de la COVID-19 sur la mise en œuvre des projets sera limité, en 2020.

En raison de l'urgence de la COVID-19, le Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui devait se tenir en juin 2020 à Marseille, France, a été reporté à janvier 2021. Cette décision de report n'a aucune incidence sur les états financiers 2019. Tous les coûts supplémentaires liés au report du Congrès seront reconnus en 2020.

Dans l'ensemble, l'UICN considère que ces événements subséquents n'ont aucune incidence sur les états financiers 2019. En outre, la Direction a conclu qu'il n'existait aucune incertitude matérielle susceptible de significativement mettre en doute la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités. Nous continuerons de surveiller la situation, tout au long de 2020, et de prendre des mesures visant à assurer nos opérations, dans la mesure du possible, sans mettre en péril la santé de notre personnel ou de nos partenaires.

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF	2019	2019	2018	2018
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Allocation des revenus de fonds de base des accords-cadres
Région Afrique centrale et occidentale	2 903	754	3 314	775
Région Afrique orientale et australe	4 800	625	4 575	736
Région Asie	6 905	886	7 417	1 029
Méso-Amérique et Caraïbes	3 627	440	4 577	506
Amérique du Sud et Brésil	1 252	326	1 458	378
Bureau régional de l'Europe, Bruxelles	1 017	-	986	-
Bureau régional Europe de l'Est et l'Asie centrale	454	-	378	-
Région Asie occidentale	909	330	1 147	384
Centre de coopération méditerranéen	1 492	-	1 430	-
Océanie	1 514	296	1 494	347
Bureau de Washington D.C.	900	-	998	-
Sous-total – composantes sous-régionales	25 773	3 657	27 774	4 155
Bureau du Directeur, groupe Conservation de la biodiversité	357	356	388	400
Programme sur les espèces	3 452	449	3 342	450
Programme sur les aires protégées	1 557	374	1 336	350
Programme sur le Patrimoine mondial	1 032	333	1 159	350
TRAFFIC International	418	218	449	249
Sous-total – groupe Conservation de la biodiversité	6 816	1 730	6 674	1 799
Bureau du Directeur, groupe Solutions fondées sur la nature	456	356	466	350
Programme de la gestion des écosystèmes	1 824	408	1 542	348
Programme sur les forêts et le changement climatique	1 880	236	1 966	197
Programme marin et polaire	1 658	233	1 876	247
Programme sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau	812	237	1 019	200
Programme entreprises et biodiversité	1 194	238	1 260	331
Programme de gouvernance et droits	1 202	593	1 327	619
Sous-total – groupe Solutions fondées sur la nature	9 026	2 301	9 456	2 292
Bureau du Directeur, groupe du Politiques et Programme	404	356	401	400
Connaissances économiques	889	575	730	620
Unité Sciences et Connaissances	805	634	753	618
Unité Politique globale	725	541	716	567
Programme sur le droit de l'environnement	1 164	333	1 230	348
Unité de coordination du FME	605	-	580	-
Sous-total – groupe Politiques et Programme	4 592	2 439	4 410	2 553
Commission de l'éducation et de la communication	273	-	204	-
Commission de la gestion des écosystèmes	210	-	145	-
Commission mondiale du droit de l'environnement	141	-	118	-
Commission mondiale des aires protégées	227	-	182	-
Commission de la sauvegarde des espèces	143	-	221	-
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	177	-	185	-
Sous-total – Commissions	1 171	-	1 055	-
Bureau du Directeur Groupe pour le Renforcement de l'Union	3 131	-	1 406	-
Gouvernance	685	-	631	-
Sous-total – groupe Renforcement de l'Union	3 816	-	2 037	-
Bureau du Directeur général	1 099	-	1 284	217
Conseiller juridique	589	-	626	-
Unité Surveillance	219	-	214	-
Unité Planification, Suivi et Évaluation	595	417	525	284
Unité Communications mondiales	1 091	-	958	-
Groupe Finances	1 682	-	1 659	-
Unité mondiale des opérations du Programme	1 797	245	1 866	235
Groupe Gestion des ressources humaines	1 205	-	1 094	-
Unité Partenariats stratégiques	753	544	622	134
Groupe Services généraux	3 060	-	2 947	-
Groupe Systèmes d'information	3 634	-	3 736	-
Sous-total – Unités de services	15 724	1 206	15 531	870
TOTAL GÉNÉRAL	66 918	11 333	66 937	11 669
Dépenses non opérationnelles	(21)	-	(317)	-
Dépenses opérationnelles selon le compte des revenus et dépenses	66 918	11 333	66 620	11 669
Réconciliation du revenu d'accords aux Comptes consolidés		2019		2018
Allocation totale indiquée ci-dessus		11 333		11 669
Pertes de change réalisées sur les contributions en espèces		132		-
Fonds d'accords-cadres alloués aux projets		233		-
Excédent/(perte) transférés en fin d'année à la réserve désignée		(66)		(440)
Total affecté sous les accords-cadres		11 632		11 229

ANNEXE A – FINANCEMENT DE BASE OBTENU AUX TERMES D’ACCORDS-CADRES

En milliers de CHF

	2019	2018
Partenaires selon les accords-cadres conjoints	TOTAL	TOTAL
Agence française de développement (AFD), Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA), Ministère des Outre-Mer (MOM) – France	1 214	1 178
Ministère de l’environnement (MOE) – République de Corée	789	634
Ministère des Affaires étrangères – Finlande	397	419
Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD) – Norvège	2 415	2 432
Agence suédoise de développement international (Sida) – Suède	4 589	4 319
Direction du développement et de la coopération (DDC) – Suisse	1 500	1 500
Département d’État – États-Unis	728	747
Total affecté sous les accords-cadres	11 632	11 229

Note :

Les allocations des revenus d’accords-cadres sont établies sur la base des revenus budgétisés au début d’année. La différence entre les allocations effectuées et les revenus réels perçus est affectée aux réserves non soumises à restriction. Ceci est compensé par des soldes sur d’autres sources de financement pour parvenir au résultat global de l’année.